

Reportage

Chercher à se faire tester ?

Toute une galère

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants interpelle les ministres de l'Education nationale, de la Santé et de l'Intérieur



Page 2

Mise en place par le ministère de la Justice d'une stratégie de lutte contre le financement du terrorisme



Pages 2-3

Dr.Zineb Benamour Khoungui : Il serait approprié de dédier des parkings aux tests, avec des kiosques pour chaque laboratoire



Page 10

De plus en plus grande, la promiscuité entre les hommes et les serpents augmente les risques d'accidents



Le Dr.Naoual Oukkache, sélectionnée parmi la liste des expertes participantes à la Journée internationale de sensibilisation aux morsures de serpent

Page 4



Le parcours du combattant d'une citoyenne en détresse

Lire pages 8-9

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants interpelle les ministres de l'Education nationale, de la Santé et de l'Intérieur



Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a appelé à une réunion de la Commission de l'Enseignement, de la culture et de la communication, en présence de Saïd Amzazi, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement.

Dans la demande qu'il a adressée au président de ladite commission, le Groupe socialiste a indiqué que le but de cette réunion est de débattre de l'application des mesures préventives pour faire face à la propagation du Covid-19 dans les établissements d'enseignement publics et privés.

Le Groupe parlementaire de l'USFP a justifié sa démarche par l'augmentation no-

table du nombre de personnes infectées par ce virus lors de la rentrée scolaire 2020-2021.

Il a également appelé à la réunion de la Commission de l'Intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville, en présence du ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Lafit.

Cette demande intervient après l'augmentation du nombre de nouveaux cas de coronavirus dans un certain nombre de régions du Royaume et la réunion devrait se pencher sur les moyens de mise en œuvre des mesures de prévention pour faire face à la pandémie du Covid-19.

Une autre demande a été aussi adressée au président de la Commission des secteurs sociaux pour tenir une réunion en présence

du ministre de la Santé en vue de l'examen de l'efficacité du protocole utilisé pour traiter les personnes infectées par le Covid-19 à la lumière de l'évolution de la situation épidémique.

Pour sa part, Fatiha Saldas a adressé une question écrite au ministre de l'Intérieur au sujet du licenciement des employés du Centre Youssoufia Skills.

La députée socialiste a affirmé dans sa question écrite qu'au moment où de nombreux salariés marocains attendent la réforme du Code du travail, l'amélioration des conditions des salariés, le respect des heures de travail et la réduction du nombre des licenciements collectifs et des licenciements arbitraires... etc, les responsables de la Fondation Orient-Occident ont pris la décision

de licencier les salariés et les cadres du Centre Youssoufia Skills en imputant cela aux répercussions de la pandémie du Covid-19 ».

Face à cette situation préoccupante, Fatiha Saldas a mis en garde contre une telle décision qui pourrait «entraîner une forte tension dans la ville», tout en interpellant l'OCF en tant que partie contractante avec ce Centre.

Pour cette raison, elle a appelé le ministre de l'Intérieur à intervenir pour rendre justice aux employés et garantir leur retour au travail, surtout dans ces circonstances difficiles.

Le Groupe socialiste a, par ailleurs, adressé une question orale au ministre de l'Intérieur sur la violation des dispositions du décret établissant les listes des membres des terres collectives (soulaliyates).

Il a souligné dans ce sens que « le décret n° 2.19.973 du 9 janvier 2020 relatif à l'application des dispositions de la loi n° 62.17 relative à la tutelle administrative sur les communautés soulaliyates et la gestion de leurs biens, dispose dans son article 1er (3ème alinéa) que les listes préalablement préparées et approuvées resteront en vigueur.

Le Groupe socialiste a ajouté dans sa question orale que la préparation des listes des ayants droit par quelques représentants des communautés soulaliyates sans respecter cet article va à l'encontre des dispositions de cette loi, et prive les ayants droit de leurs acquis. « Cela exige une intervention pour remédier à ce vice juridique qui pourrait contribuer à une grande tension sociale », a mis en exergue le Groupe parlementaire de l'USFP. Lequel a demandé au ministre de l'Intérieur de clarifier les motifs du non-respect par les représentants des communautés soulaliyates des dispositions du décret n° 2.19.973, ainsi que les mesures qu'il compte prendre pour exiger le respect de ces dispositions.

T.M

Mise en place par le ministère de la Justice d'une stratégie de lutte contre le financement du terrorisme

Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a souligné, vendredi à Safi, que son département a mis en place une stratégie efficace visant la qualification des professions judiciaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

"Cette stratégie vise à faire adhérer les professions judiciaires (avocats, notaires et adouls) aux efforts nationaux en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme", a-t-il indiqué lors d'une rencontre organisée par le ministère de la Justice, en partenariat avec l'Ordre des avocats à Safi, autour du thème "Le rôle de l'avocat dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme".

Après avoir relevé que le nombre

de "déclarations de soupçon" de blanchiment de capitaux reste faible chez les professions judiciaires, comparativement aux organismes financiers, Mohamed Benabdelkader a assuré que les avocats demeurent soucieux de la mise en œuvre des engagements imposés et ce, compte tenu de leur prise de conscience quant à l'importance de cette question, ses répercussions sur les engagements internationaux du Royaume et ses impacts négatifs sur l'économie nationale.

Tout en mettant l'accent sur la complexité et les risques réels liés aux crimes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, compte tenu de leur dimension transfrontalière, le ministre a relevé que le cadre juridique national adopté dans ce domaine a défini le champ d'intervention des avocats, et a préservé le caractère

sacré de leur profession et ses spécificités.

Dans ce contexte, Mohamed Benabdelkader s'est attardé sur l'engagement du ministère en coordination et avec l'assistance technique de l'unité de traitement du renseignement financier (UTRF), dans le domaine de l'accompagnement des avocats pour la mise en œuvre optimale des dispositions juridiques nationales et internationales et le renforcement du rôle de l'avocat dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

"Le ministère programmera, en coordination avec l'UTRF et les syndicats de l'Ordre des avocats, des rencontres pour faire connaître les obligations imposées et les moyens à même de les mettre en œuvre, ainsi que la façon dont les avocats, les no-

taires et les adouls pourront s'engager dans le système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme", a-t-il expliqué, relevant que le ministère proposera des guides scientifiques simplifiés au profit des avocats dans ce domaine.

Dans le cadre du renforcement de l'arsenal juridique du Royaume dans ce domaine, Mohamed Benabdelkader a fait savoir qu'une nouvelle loi, en cours d'examen et discussion au Parlement, sera votée et publiée prochainement dans le Bulletin officiel. Cette loi se propose de renforcer la position et les efforts du Maroc au niveau international, dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et à accroître son attractivité auprès des investisseurs, a-t-il expliqué.

Par ailleurs, le ministre a



Inauguration d'un tribunal et d'une section de la Justice de la famille à Youssoufia

Un tribunal de première instance et une section de la Justice de la famille ont été inaugurés, vendredi à Youssoufia, en présence du ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader.

La réalisation de ces structures judiciaires, construites sur 13.000 m², pour un coût global de 43,9 millions de dirhams, s'inscrit dans le cadre du Programme national de construction et de mise à niveau de nouveaux tribunaux, visant à assurer un meilleur accès à la Justice.

Le tribunal de première instance comporte 58 bureaux, trois salles d'audience, des espaces d'accueil, deux bureaux réservés aux responsables judiciaires, une salle de réunion, une autre pour la formation, deux salles multifonctions, en plus d'une mosquée, une buvette, un espace dédié aux archives et des espaces de détention.

De son côté, la section de la Justice de la famille comprend seize bureaux, deux salles d'audience et deux salles dédiées aux responsables judiciaires, outre un sous-sol comportant notamment six bureaux et un espace dédié aux archives.

La cérémonie d'inauguration officielle du tribunal de première instance et de la section de la Justice de la famille s'est déroulée en présence notamment du gouverneur de la province de Youssoufia, de responsables judiciaires et d'élus locaux.

Dans une déclaration à la presse à cette occasion, Mohamed Benabdelkader s'est félicité de la réalisation de ces deux structures judiciaires qui viennent concrétiser la vision du ministère, qui veille à permettre aux composantes de la Justice de travailler dans de bonnes conditions.

Ces établissements sont des projets structurants dans l'espace de cette ville du point de vue de sa position géographique stratégique et de ses normes architecturales alliant authenticité et modernité, a-t-il relevé, faisant part de son admiration pour l'architecture de la section de la Justice de la famille, qui constitue un véritable joyau architectural.

Pour rappel, plusieurs projets sont en cours de réalisation dans le domaine judiciaire dans les provinces de Safi et de Youssoufia: la construction du tribunal de première instance et d'une section de la Justice de la famille à Essaouira (88,2 MDH), du Centre du juge résident à El Hanchane (13,1 MDH), du Centre du juge résident à Tamarnar (8,8 MDH) et du Centre du juge résident à Sebti Gzoula (8,2 MDH), ainsi que la mise à niveau du Centre du juge résident à Che-maia (2,5 MDH) et de celui du juge résident à Jemaâ Shaim (3,6 MDH).

estimé que les conclusions et les résultats du rapport d'évaluation du système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme mettent en évidence les avancées notables qu'a connues le système. Mohamed Benabdelkader a tenu également à rappeler les différents mécanismes juridiques mis en place par le Maroc et qui traduisent la forte volonté du Royaume d'honorer tous ses engagements envers la communauté internationale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Signature d'un mémorandum d'entente avec l'Ordre des avocats de Safi

Un mémorandum d'entente a été signé, vendredi à Safi, entre le ministère de la Justice et l'Ordre des avocats de Safi avec comme objectif la formation des formateurs dans le domaine de la gestion des plateformes numériques des avocats.

Signé par le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, et le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Safi, Me Khalil Lamhoual, cet accord vise à permettre aux avocats la maîtrise des techniques de communication et des procès à distance dans le cadre de la transformation numérique du système judiciaire.

Ce mémorandum d'entente s'assigne aussi pour objectif d'accélérer les procédures judiciaires et promouvoir la qualité des services prodigués par la Justice.

Dans une déclaration à la presse, Mohamed Benabdelkader a indiqué que la signature de ce mémorandum d'entente s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique élaborée par le ministère, et qui vise à simplifier les procédures judiciaires et réaliser une justice efficace tout en tirant profit des potentialités énormes qu'offrent les nouvelles technologies.

Ce mémorandum d'entente s'inscrit également dans le souci de garantir une grande adhésion des avocats dans ce grand chantier stratégique et leur permettre de tirer profit des services fournis par le ministère dans le domaine des procès à distance, notamment la plateforme "Al Mouhami", a-t-il expliqué.

Pour sa part, Me Khalil Lamhoual a relevé que cet accord revêt une grande importance pour l'Ordre des avocats, d'autant qu'il leur permettra une bonne gestion de la conjoncture actuelle et des procès à distance pour une protection de la santé de toutes les composantes de la justice (justiciables, avocats et magistrats).

Auparavant, Mohamed Benabdelkader a rencontré les responsables judiciaires et l'Ordre des avocats de Safi pour discuter de la gestion de la pandémie au sein des tribunaux.

Le ministre a également effectué une visite à la Cour d'appel de Safi pour s'enquérir des mesures préventives mises en place au sein des différents tribunaux relevant de la circonscription de la Cour d'appel de Safi.

Par la même occasion, il n'a pas manqué d'exprimer la forte adhésion des avocats à l'ensemble des efforts nationaux menés dans ce sens, vu les impacts négatifs de ces crimes sur l'économie nationale.

Cette rencontre est la deuxième du genre après une première organisée mercredi dernier à Rabat, rappelle-t-on.

Tests de dépistage au tribunal de première instance de Casablanca

Le ministère de la justice a décidé d'effectuer un test de dépistage au profit de tous les magistrats et fonctionnaires du tribunal de première instance de Casablanca, la semaine prochaine, en collaboration avec les autorités locales et sanitaires de la ville.

Lors de la visite d'une commission d'inspection générale du ministère de la Justice, jeudi dernier, l'accent a été mis sur l'im-

portante pression que connaît ledit tribunal, notamment au niveau de la section des caisses, ayant enregistré dès la première semaine de reprise près de 1.000 dossiers par jours, a relevé le ministère dans un communiqué.

De même, la commission a fait observer que les ressources humaines du tribunal n'ont pas subi de test de dépistage Covid-19, relevant la forte pression constatée au sein du secrétariat-

greffe et de la section d'exécution à l'encontre des compagnies d'assurance.

A cet effet, il a été décidé de doter la section des caisses de ressources humaines supplémentaires, afin de dépasser cette période critique, souligne la même source, ajoutant que le ministère étudie la possibilité de transférer la section d'exécution à l'encontre des compagnies d'assurance vers un autre es-

pace, afin d'améliorer les conditions des usagers et fonctionnaires.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences pour la réussite du processus de reprise du travail des tribunaux, à la lumière de la situation épidémique, le ministère a affirmé qu'il suit de près le processus de coordination avec les responsables au niveau des différents services judiciaires.

De plus en plus grande, la promiscuité entre les hommes et les serpents augmente les risques d'accidents



A une dizaine de kilomètres de Casablanca, les immeubles poussent plus vite que les champignons. La frénésie immobilière a totalement défiguré les collines qui furent, pendant longtemps, un havre de paix pour la biodiversité de la région. Pilonnées sans relâche, les entrailles de cette terre ont fini par recracher les animaux qui y coulaient des jours heureux. Désormais chassée de son habitat naturel, la faune du coin trouve refuge dans les rares propriétés qui disposent encore d'un jardin.

Propriétaire d'un bout de terrain de près de 3000m² dont les deux tiers réservés à une faune où cohabitent eucalyptus, citronniers, figuiers et quelques oliviers, une mère de trois enfants se remémore le jour où une peur bleue l'a submergée. « Un de mes fils regardait par la fenêtre lorsqu'il est tombé nez à nez avec un serpent d'au moins 1 mètre qui tentait de se frayer un chemin à travers la moustiquaire », se remémore-t-elle avec effroi. « De tout temps, il y a eu des serpents dans le jardin. Mais ils ne s'approchaient jamais à ce point de la maison », nous explique l'enfant en ques-

tion. Pour la maman, nul doute que la multiplication des chantiers immobiliers n'est pas étrangère à cette tentative d'intrusion. « Tout a commencé lorsque nous avons découvert dans la maison une araignée grosse comme la paume de la main, moins de 48 heures après le début du chantier qui se trouve à une vingtaine de mètres d'ici ».

Après cet épisode, autant vous dire que les petits-déjeuners familiaux au milieu du jardin n'avaient plus le même effet apaisant, surtout en été « C'est plutôt angoissant. On n'ose plus sortir de la maison quand il fait chaud », nous confie notre interlocutrice qui a enduit tout autour de la maison de l'huile de cade pour éloigner les curieux reptiliens qui partent souvent à l'aventure pour cause de déshydratation. Les points d'eau étant de plus en plus rares. Nous sommes donc loin de l'image du serpent dont la seule intention est de mordre pour tuer. Déjà parce que cela n'a jamais été leur intention et puis car il s'agit uniquement de couleuvres, inoffensives pour l'homme. Et enfin, quoi qu'on en dise, ces espèces à sang froid sont dans leur droit.

De tout temps, il s'agit de leur territoire.

Bref, à l'instar des zoonoses qui se sont multipliées à cause de



Le Dr Naoual Oukkache, sélectionnée parmi la liste des expertes participantes à la Journée internationale de sensibilisation aux morsures de serpent

l'expansion de l'agriculture et des chantiers immobiliers, le nouveau coronavirus faisant foi, la promiscuité entre l'homme et les serpents est inéluctable mais pas sans risque. Certes, au Maroc, seuls le cobra et les vipères représentent un réel danger pour l'homme. Mais à force de s'accaparer et piétiner leur territoire, les accidents se multiplient fatalement.

Si le Centre anti-poison et de pharmacovigilance du Maroc a fait état de 89 morsures en moyenne par an durant la période 1992-2007, 350 morsures ont été recensées rien que pour l'année 2018. Mais en parallèle, les progrès de la science ont permis de diminuer drastiquement le taux de létalité. Il est passé de 8,9% en 2011 à 1,7% en 2018. Le Dr. Naoual Oukkache fait partie de ces héros de l'ombre qui œuvrent pour qu'il n'y ait plus de victimes de morsures de serpent estimées à 5,4 millions aux quatre coins de la planète, dont 2,5 millions d'envénimations, qui conduisent à environ 125.000 décès.

Dans son laboratoire Venoms et Toxines qu'elle dirige à l'Institut Pasteur de Casablanca, Naoual

Oukkache cultive l'espoir d'un taux de létalité et un nombre de défigurations plus bas que jamais. Un espoir qui prend forme à travers le développement d'un nouveau type d'antivenin contre les molécules responsables de la mortalité.

Cette année, les organisateurs de la Journée mondiale contre les morsures des serpents (ISBAD), célébrée le 19 septembre, ont choisi les femmes expertes à travers le monde comme égéries du lancement de la campagne de sensibilisation "WOMEN CHAMPIONS OF SNAKEBITE". Naoual Ouakkache en fait bien évidemment partie.

À la voir sourire avec un serpent autour du cou, on comprend instantanément la passion qui anime le Dr. Oukkache. Et elle n'est pas la seule. Sur le continent africain, plusieurs autres femmes étaient à l'honneur en cette journée du 19 septembre dont Thea Litschka-Koen et Winnie Bore, respectivement présidente et fondatrice de la Swaziland Antivenom Foundation à Simunye, Eswatini, et SNABIRC KENYA, basée à Nairobi.

Chady Chaabi

Karima Benyaich : S.M le Roi a inscrit l'approche genre au centre des priorités de la consolidation de l'Etat de droit

Participation de l'ambassadrice du Royaume à Madrid à une conférence organisée sous le thème "Leadership féminin, la conquête silencieuse"

S.M le Roi Mohammed VI a inscrit l'approche genre au centre des priorités de la consolidation de l'Etat de droit, en mettant l'accent sur l'émancipation et l'autonomisation de la femme, a souligné l'ambassadrice du Maroc en Espagne, Karima Benyaich.

La diplomate marocaine, qui a participé, vendredi à Segovia, à une conférence organisée par l'IE Business School sous le titre "Leadership féminin, la conquête silencieuse", a rappelé les différentes réformes entreprises par le Maroc dans la consolidation du droit des femmes.

Lors de cette rencontre, à laquelle ont également pris part l'ambassadrice de la République de Colombie, Carolina Barco, et l'ambassadeur de la République d'Irlande, Sile Maguire, Karima Benyaich a cité, à ce titre, la réforme du Code de la famille, du Code de la nationalité et du Code

du travail et est, en outre, revenue sur les avancées notoires apportées par la Constitution de 2011 dans ce domaine.

L'évolution du nombre de femmes à des postes de responsabilité dans l'administration marocaine, et en particulier dans la diplomatie, reflète parfaitement la dynamique dans laquelle le Maroc s'est engagé, a fait observer Karima Benyaich.

Par ailleurs, l'ambassadrice du Maroc en Espagne a tenu à saluer le rôle prépondérant qu'a joué la femme marocaine dans le contexte actuel marqué par la crise du Covid-19, notamment dans le domaine sanitaire, déplorant, néanmoins, le fait que les femmes soient les premières touchées par les retombées économiques et sociales de la pandémie.

Cette conférence-débat s'inscrit dans le cadre du Festival international d'art et culture « Hay festival España 2020 » qui se tient à Segovia.



Le Maroc appelle l'ONU à créer un fonds spécial pour la mise en œuvre des ODD en Afrique

Intervention de Saad Dine El Otmani lors du "SDG Moment" organisé à l'ouverture de la 75^{ème} session de l'Assemblée générale



Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a appelé, vendredi, les Nations unies à créer un fonds spécial afin d'appuyer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au niveau du continent africain, indiquant que le Maroc, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, "continue de tenir ses engagements afin de renforcer le développement international dans le cadre de nos

partenariats qui placent l'Afrique au cœur de leurs préoccupations".

"Nous tenons à accorder toute l'attention nécessaire à l'Afrique afin de renforcer son immunité face à la crise, et nous réitérons l'appel du Maroc aux Nations unies pour créer un fonds spécial afin d'appuyer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable en Afrique", a-t-il souligné lors d'un événement de haut niveau consa-

créé aux ODD, intitulé "SDG Moment" (Instant des ODD) organisé, sous un format virtuel, pour la première fois à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU à l'ouverture de la 75^{ème} session de l'Assemblée générale.

Le Maroc fait partie de six pays africains ayant été invités à intervenir à l'occasion de cette première réunion du "SDG Moment", un événement qui sera dorénavant convoqué à l'ouverture de chaque session de l'As-

semblée générale jusqu'à 2030, date fixée pour atteindre les 17 objectifs mondiaux visant à améliorer la vie des gens partout dans le monde.

Saad Dine El Otmani a relevé que cet événement "vient à point nommé afin de nous permettre d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces objectifs et d'explorer les voies et moyens de créer un nouvel élan pour leur mise en œuvre.

"Il s'agit là d'une nécessité imposée par la pandémie du Covid-19 qui a provoqué une crise sanitaire et socioéconomique sans précédent et a rendu des millions d'êtres humains plus vulnérables encore", a-t-il dit. Cette crise a également rendu plus difficile la mise en œuvre des ODD, a-t-il souligné, notant qu'elle a démontré néanmoins la pertinence de l'agenda de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que la centralité des objectifs liés à la santé et à la protection sociale.

Le chef du gouvernement a réaffirmé que le Maroc a fait de la mise en œuvre des ODD une priorité nationale, rappelant la présentation récemment par le

Royaume de son deuxième examen national volontaire (VNR) devant le Forum politique de haut niveau des Nations unies.

"Dans cet examen, nous avons présenté les progrès tangibles accomplis par le Maroc dans les domaines suivants : accès aux services de base, lutte contre la pauvreté, réduction des inégalités sociales, autonomisation des femmes et investissement dans le capital humain ainsi que dans les énergies renouvelables", a énuméré Saad Dine El Otmani.

Cependant, le Covid-19 a eu un impact sérieux sur le développement socioéconomique du Maroc, à l'instar d'autres pays du monde, a-t-il noté, soulignant qu'afin de lutter contre les répercussions de la pandémie, le Royaume a entrepris, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une série de mesures dont la création d'un fonds spécial pour la lutte contre les effets de la pandémie en renforçant le système de santé et en apportant l'aide nécessaire aux franges les plus vulnérables de la société ainsi qu'en accompagnant les entreprises les plus touchées.

Les poudres et liquides saisis lors de l'opération antiterroriste du 10 septembre servent à la fabrication des explosifs



Le procureur général du Roi près la Cour d'appel de Rabat a annoncé, samedi, que l'expertise technique et scientifique, menée par le laboratoire de la police scientifique suite au déman-

tèlement le 10 septembre de la cellule terroriste, montre que les matières saisies sous forme de poudres et liquides sont utilisées dans la fabrication des charges explosives et sont hautement sensibles et

prêtes à exploser suite à leur exposition à la température.

Dans un communiqué, le procureur général du Roi a indiqué que cette expertise effectuée par le laboratoire de la po-

lice scientifique relevant de l'Institut des sciences forensiques de la Sûreté nationale et dont le parquet a reçu une copie, révèle également que les cocottes, les tuyaux et les gilets explosifs saisis sont utilisés dans la préparation des charges explosives artisanales via la pression et l'explosion de clous et vis métalliques à distance par circuits électriques ou via les gilets explosifs.

Il ressort aussi de l'expertise technique et scientifique une concordance totale entre les matières chimiques, les matières liquides, les bonbonnes de gaz et les torches électriques saisis dans les différents endroits inspectés, selon la même source.

Le communiqué du procureur général du Roi près la Cour d'appel de Rabat intervient suite à l'enquête en cours concernant les individus soupçonnés d'implication dans cette cellule terroriste, qui ont été arrêtés par le Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ) à Tanger, Témara, Tiflet et Skhirat, ainsi qu'à la saisie de plusieurs équipements, matériaux et échantillons chimiques chez certains d'entre eux, soupçonnés d'intention de les utiliser dans des opérations terroristes, et qui sont soumis à l'expertise technique et scientifique.

Il vient aussi éclairer l'opinion publique au sujet des questions qui suscitent l'intérêt, partant du droit constitutionnel relatif au droit d'accès à l'information et ce dans le cadre de la loi et le respect de la présomption d'innocence.

L'EMSI remporte le Grand Prix et quatre médailles d'or à l'"Africa Innovation Week 2020"

L'École marocaine des sciences de l'ingénieur (EMSI), à travers ses laboratoires de recherche, s'est vu décerner, lors du salon international d'innovation Africa Innovation Week (IWA-2020), le Grand Prix et quatre médailles d'or pour ses quatre inventions phares "Genius water pipeline for buildings", "Smart Micro-wind for Highway", "Smart Hospital Management" et "Système intelligent stérilisateur et distributeur des produits d'hygiène SMART-DPH".

Cet événement est "organisé à distance au Maroc sous le patronage de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) et avec les principaux partenaires: la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et Oxford Business Group", fait savoir l'EMSI dans un communiqué.

L'invention "Micro Hydro-

Aeolian Production for A Position Energy building", qui a été récompensée par une autre médaille d'or lors de ce concours, a pour objectif de donner une solution de source auxiliaire d'énergie électrique positive au sein des bâtiments à travers l'introduction d'un système hybride composé de trois blocs permettant la collecte, la transformation et l'exploitation, explique la même source.

S'agissant de l'innovation "An intelligent, Efficient and digit hospital Management Ecosystem", qui s'est vu décerner aussi une troisième médaille d'or lors du Salon, elle concerne un écosystème de gestion hospitalière intelligente pour un patient en situation critique.

La solution proposée assure le suivi du patient à travers la création d'un dossier médical numérique efficace et sécurisé, qui favorise les échanges, l'archivage et les synthèses médi-

cales pour un meilleur suivi et une prise de décision en temps réel d'un patient par son médecin.

Cette invention contribue d'une manière significative à l'amélioration de la sécurité des patients et de la qualité des soins tout en augmentant l'efficacité et en améliorant le fonctionnement quotidien d'un médecin ou d'un établissement de santé, précise le communiqué.

Quant au projet "Système de micro-éoliennes à axe vertical pour la production d'énergie électrique par le courant d'air routier", qui a été primé par le Grand Prix du salon avec une médaille d'or, il est une solution de source d'énergie électrique au niveau des autoroutes ou autres, à travers l'introduction d'un système fusionnant deux types d'éoliennes et permettant la transformation et l'exploitation de l'énergie du courant d'air, relève la même source.

Pour ce qui est de l'invention SMART-DPH qui a décroché la quatrième médaille d'or, il s'agit d'un Système intelligent stérilisateur et distributeur des produits d'hygiène capable de distribuer des produits sanitaires d'une manière automatique et intelligente. En effet, sa forme industrielle adaptative et l'intelligence intégrée dans ce système permettent un partage des produits d'hygiène d'une manière ludique et contrôlable. L'intelligence introduite dans le module facilite le suivi et la distribution des produits subissant une stérilisation supervisée.

SMART-DPH a pour objectif de protéger les individus contre la propagation des pandémies. Il rend les produits d'hygiène accessibles pour toute personne et protégés par des techniques de stérilisation avancées.

Ce système protège l'individu et son entourage familial

ou du travail lors de chaque sortie ou entrée d'un milieu professionnel ou personnel. L'intelligence intégrée dans le système le rend efficace et smart en termes de techniques de distribution et aussi de paiement.

L'EMSI avait précédemment lancé au début de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) le concours "Covid Challenge", en tant que contribution aux efforts de la recherche nationale des solutions innovantes pour faire face aux problèmes liés à la crise sanitaire actuelle. L'école a remporté jusque-là 75 distinctions lors des grandes compétitions et les salons des inventions et innovations à l'échelle internationale.

Ainsi son président, Kamal Daissaoui, a été fait officier de l'Ordre des sciences et de l'innovation lors de ce salon international trois fois successifs, deux fois en Roumanie et une fois à Londres.

Des indemnités exceptionnelles en cours d'élaboration au profit des professionnels de la santé



Le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb, a souligné, jeudi à Rabat, que son département est en cours d'élaborer des indemnités exceptionnelles au profit de tous les professionnels du secteur pour leurs efforts déployés.

Dans un exposé devant la Commission des secteurs sociaux à la Chambre des repré-

sentants, Khalif Ait Taleb a rappelé que la note n°066 du 24 août 2020 a donné le feu vert pour la mise en œuvre de la décision de prévoir des indemnités au profit des professionnels de la santé dans un cadre participatif avec tous les partenaires sociaux, notant qu'"aujourd'hui, le ministère œuvre à la manière dont elles seront versées, même si nous

ne sommes pas encore sortis de la crise".

Il a également saisi l'occasion pour souligner que le département de tutelle accorde une grande attention à l'amélioration des conditions de travail et à l'encouragement des professionnels, notant que le programme d'efficacité de la performance du ministère 2020, dans le volet relatif au programme budgétaire des ressources humaines, comporte une série de mesures qui prévoient une indemnité sur le rendement, la revalorisation des indemnités de permanence et la mise en place d'un programme national pour la santé et la sécurité dans les lieux de travail basé sur le contrôle, la gestion des risques professionnels pour le personnel de la santé et des indemnités pour ceux qui travaillent dans les zones éloignées.

Le ministre a, par ailleurs, rappelé les rencontres tenues à partir du 4 août dernier avec les centrales syndicales les plus représentatives, mettant en avant la poursuite des efforts pour le règlement d'une série de dossiers en suspens relatifs à la situation administrative et financière de certaines catégories, notamment les infirmiers et les techniciens de la santé dans un cadre participatif.

"La refonte institutionnelle du système national de santé permettra l'amélioration de la situation sanitaire et financière des professionnels de santé et la promotion du secteur dans sa globalité", a-t-il conclu.

Prorogation des mesures préventives à Casablanca

Sur la base des conclusions des opérations de suivi quotidien et d'évaluation régulière effectuées par les comités de veille et de suivi relevant de la préfecture de Casablanca, et suite aux recommandations de la Commission scientifique et technique sur la nécessité de poursuivre les mesures nécessaires pour faire face à la propagation du coronavirus (Covid-19), le gouvernement a décidé la prorogation de la mise en œuvre de mesures décidées le 7 septembre 2020, pour une période de 14 jours supplémentaires et ce, à partir du lundi 21 septembre 2020.

Dans un communiqué rendu public vendredi, le gouvernement appelle les citoyennes et les citoyens au respect strict des directives des autorités publiques et des mesures préventives nécessaires, particulièrement la distanciation physique, les règles d'hygiène et l'obligation du port du masque.

1.121 foyers actifs de coronavirus recensés jusqu'au 16 septembre au Maroc

Un total de 1.121 foyers actifs de coronavirus ont été enregistrés jusqu'au 16 septembre au Maroc, a indiqué le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb, jeudi dans un exposé devant la Commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants.

"La majorité des foyers enregistrés au Maroc, dont le nombre a atteint 1.121 jusqu'au 16 septembre, sont professionnels et familiaux", a-t-il précisé, notant que la situation épidémiologique au Royaume est montée en flèche lors des dernières semaines, ce qui a nécessité des mesures urgentes et des réunions de haut niveau afin de contenir ces foyers.

Il a rappelé que jusqu'à la mi-juin, moins de 8.000 cas d'infection au coronavirus ont été recensés, tandis que le nombre des décès avait atteint 200 et le nombre des cas critiques s'est stabilisé autour de 60, notant que le rebond des cas a été enregistré après que le Maroc est passé à la 3ème phase du déconfinement.

Le ministre a, dans ce sens, relevé que les autorités sanitaires ont entrepris une série de mesures urgentes, dont la mise en place d'une commission centrale chargée du suivi de la situation

épidémiologique, l'examen des moyens de renforcer les procédures visant à lutter contre la propagation de la pandémie et le déploiement d'hôpitaux de campagne en les dotant d'équipements nécessaires, ainsi que la réhabilitation et la mise en place de nouveaux laboratoires dédiés aux analyses et au dépistage du Covid-19, outre la protection sanitaire pour chaque cas confirmé, entre autres.

Le ministre, a par ailleurs, souligné que l'allègement des mesures est tributaire de l'évolution de la situation épidémiologique des zones qui connaissent une augmentation des foyers épidémiques et une baisse du nombre des cas confirmés, indiquant que ceci dépend de l'engagement des citoyens et du respect des mesures préventives et proactives nécessaires dont la distanciation physique, les règles d'hygiène, le port du masque et l'utilisation de l'application "Wiqaytna", tout en restant vigilant en particulier dans les lieux fermés.

"La situation est préoccupante, mais contrôlable. Cependant, elle n'a pas atteint un niveau chaotique ou un niveau qui met la pression sur les capacités de notre système national de santé,



ou qui mène à l'épuisement des efforts consentis avec dévouement par les équipes de santé", a rassuré Khalid Ait Taleb.

"Nous nous efforçons de contrôler efficacement la situation et empêcher la propagation de la pandémie", a-t-il ajouté.

Le responsable gouvernemental a aussi précisé que les cas d'infection enregistrés restent pour la plupart bénins et sans symptômes, ce qui est confirmé

par l'augmentation significative ces derniers jours des cas de guérison d'une manière qui correspond parfois au nombre de nouveaux cas enregistrés durant 24 heures, évoquant la stabilité relative du nombre de cas enregistrés dans certaines régions, telles que Tanger-Tétouan-Al Hoceima, après les mesures strictes prises pour assiéger les foyers.

Il a conclu que la situation épi-

démiologique actuelle au Royaume requiert le renforcement des mesures préventives et du contrôle en termes de respect des procédures barrières, l'organisation de campagnes de sensibilisation pour empêcher l'apparition davantage de foyers épidémiques dans les milieux professionnels et les rassemblements, outre l'évaluation de manière continue de la situation épidémiologique de chaque région.

Reportage

Chercher à se faire tester ?

Toute une galère



Aujourd'hui, le Maroc compte 2.552 nouveaux infectés au Covid-19. Le nombre total des contaminations depuis l'apparition de l'épidémie dans le Royaume est de 99.816 cas. En effet, plusieurs dizaines de cas sont recensés chaque jour. Ils sont souvent liés aux entreprises, aux rassemblements familiaux ou au manque de respect des mesures barrières. Pourtant, derrière ces chiffres, il y a des personnes en souffrance qui manquent d'accompagnement, d'orientation et de repères. Elles sont loin de l'image souvent rapportée par les médias qui tentent de les dépeindre comme des personnes irresponsables. Imane, une jeune Casablancaise, a raconté à Libé son expérience avec les structures d'accueil des malades du Covid-19 et les chemins tortueux pour faire un test.

Il est 11h30 lorsque le téléphone d'Imane a sonné. A l'autre bout du fil, c'est Aïcha, sa petite cousine. «Allô ! j'ai une mauvaise nouvelle à t'annoncer. Notre cousine Asmaa est atteinte du Covid-19 et il est possible que toute la famille soit contaminée. Tu dois faire le test et le plus tôt possible». Fin de l'appel.

Imane a la tête qui tourne. Elle a le vertige. Elle ne sait plus quoi faire ni quoi dire à sa maman qui se demande qui peut être derrière cet appel étrange qui a bouleversé sa fille. « Il est fort probable que nous ayons été contaminés par le coronavirus lors des funérailles de l'Haï », a lancé Imane avec une voix faible et triste. La nouvelle est tombée comme un couperet sur sa mère, sa sœur et sa tante qui se sont échangées des regards sans dire un mot. Les quatre femmes n'arrivent pas à réaliser ce qui se passe. Pour elles, le coronavirus n'existe pas. Il s'agit d'une maladie imaginaire, inventée par la Chine et amplifiée par les médias.

Aujourd'hui, et pour la première fois, elles voient le Covid-19 en face. Il a des yeux, une forme et il bouge. Il est à cet instant même en train de les dévisager et de les menacer du pire. Notamment Imane (25 ans) et sa mère (56 ans) qui sont respectivement hypertendue et diabétique. Les deux autres femmes ont plutôt peur et se font du souci pour leurs nouveau-nés, si innocents et si fragiles.

Recherche désespérément un test

Imane ne sait plus où donner de la tête. Elle est submergée par des idées noires et suicidaires. Elle veut faire le test, mais elle ne sait pas où ni comment.

Certaines voisines lui suggèrent d'aller voir un centre public de dépistage sis au boulevard Mekdad Lahrizi.

Le centre se trouve loin de chez elle, mais, il est à peine midi. Elle a encore du temps. Pourtant, une fois sur place, elle a trouvé

“

Le parcours du combattant d'une citoyenne en détresse

portes closes et l'agent en faction refuse de la laisser passer la barrière de sécurité. «C'est terminé

pour aujourd'hui. D'autant plus que vous ne pouvez pas bénéficier des services de ce centre puisque vous ne faites pas partie des habitants de la préfecture d'arrondissement de Ben M'Sick. Vous devez aller au centre relevant de votre lieu de résidence», lui a-t-il répondu sèchement. Et d'ajouter sur le même ton : «Et même si vous résidez à Ben M'Sick, vous ne pouvez pas faire le test aujourd'hui puisqu'il y a plus de 90 personnes devant vous qui attendent leur tour». Fin de la conversation.

Sans trop réfléchir, Imane prend un autre petit taxi. Direction, l'hôpital de Sidi Othmane. Il est presque 14h00, mais les responsables de cet établissement ont, eux aussi, refusé de la faire admettre. Cette fois-ci, pour une autre raison : «Nous avons terminé les enregistrements pour cette journée», lui a lancé calmement une infirmière. Et de préciser sur un ton presque glacial : «Le test n'est plus possible que si vous présentez des symptômes. Si vous avez été en contact avec une per-



sonne porteuse de Covid-19, il nous faut son nom et prénom pour l'identifier sur nos registres».

«Faut-il donc mentir pour faire le test ?», a crié Imane au visage de l'infirmière, les larmes aux yeux. Pour elle, pas question de rentrer sans faire le test. Elle estime désormais être une menace, notamment pour son père qui est aussi diabétique et qui a la santé fragile. Les premiers symptômes sont déjà là. Il s'agit des symptômes les plus fréquents : la fièvre et la fatigue. Elle craint le pire : les difficultés à respirer ou l'essoufflement, la sensation d'oppression, la douleur au niveau de la poitrine ou la perte d'élocution ou de motricité.

«Vous devriez voir avec les laboratoires privés. Ils sont votre dernière chance. Et ne pensez pas partir à l'Institut Pasteur. Il accepte seulement ceux qui vont partir à l'étranger. C'est tout ce que je peux faire pour vous», a répondu l'infirmière avant d'être appelée par son supérieure.

Labos privés, un autre calvaire

Casablanca compte six laboratoires privés sur les 18 autorisés par les autorités sanitaires à faire le diagnostic du Covid-19. Ils ont été sollicités par le département de la Santé afin d'élargir le dépistage mais aussi de rendre l'obtention des résultats plus rapide. En effet, ces laboratoires sont tenus de rendre les résultats des tests dans les 24H qui suivent les prélèvements oro/naso-pharyngés et/sanguins.

Imane s'est dirigée en premier

vers le Laboratoire international d'analyses biomédicales sis au boulevard Abdelmoumen. Sur place, une longue file de personnes attend. Certaines sans masque et sans respect de la distanciation sociale. «Vous ne pouvez pas entrer, lui a lancé un agent de sécurité installé devant le portail du labo. Vous devez avoir un rendez-vous». «Et comment je peux avoir ce rendez-vous ?», réplique Imane. «Il doit être pris par sms, par e-mail ou par téléphone. Si vous présentez des symptômes graves, vous pouvez avoir un rendez-vous rapproché, sinon il faut attendre jusqu'à une semaine ou plus», précise l'agent.

Pour Imane, il est hors de question d'attendre. Il faut chercher un autre labo et vite. Elle a entendu parler d'un autre qui a pignon sur rue à Derb Soltane. Peut-être aura-t-elle plus de chance.

Il est 15h00. Devant ledit labo, il n'y a pas grand monde comme ce fut le cas ailleurs. Et c'est normal puisque le labo a clos ses enregistrements des personnes désireuses faire le test vers 15h00. «Vous devez revenir demain tôt pour avoir une place», lui a lancé une jeune femme.

Pour Imane, c'est inacceptable. Elle est presque sûre qu'elle est atteinte. Elle est convaincue qu'elle représente un danger public, une source de contamination. Pourtant, personne ne semble s'inquiéter ou prêter attention à son cas. Elle a le sentiment qu'elle n'existe plus, qu'elle est une malpropre dont personne ne veut.

Elle n'en peut plus. Elle tente difficilement de retenir ses larmes. Elle se sent abandonnée et condamnée à affronter seule son triste sort.

Elle a donc décidé de rentrer chez elle, mais à contre cœur.

Une si longue nuit

Tout au long de la nuit, elle n'a pas pu fermer l'oeil, le moral en dents de scie ballotté entre culpabilité et besoin de réconfort. Les heures passent lentement et la nuit semble interminable. Imane pleure en silence. Elle a peur, vraiment peur de cette maladie malgré son jeune âge. Les scènes des malades sous respiration artificielle, l'image des familles qui ont perdu un proche à cause du Covid-19, les histoires que racontent les gens sur les souffrances des malades hantent son esprit et la plongent dans une spirale d'inquiétude et de torture morale.

Il est 4h00 du matin et elle peine encore à s'endormir. Il est préférable qu'elle se lève et parte pour avoir une place parmi les premiers. Vers 05h00, Imane a été la troisième personne à arriver sur place. Une très longue journée l'attend. Elle se sent faible et elle a le vertige. Voilà près de 24 heures qu'elle n'a rien mangé. Elle tente comme elle peut de patienter.

Vers 7h30, les portes du labo s'ouvrent. Ils sont presque une trentaine de personnes à occuper 70m² de la salle d'attente, les unes entassées sur les autres. Le labo ne dispose que de huit chaises pour accueillir les usagers. Vu son numéro sur la liste d'attente, il était prévu que son tour arrive vers 8h30. Mais, il y a trop d'anarchie et de désordre. Elle ne fera son test que vers 11h00. Mais qu'en est-il des résultats ? «Tu dois attendre jusqu'à lundi. On va t'appeler vers l'après-midi», répond une jeune préposée

à l'accueil.

Imane est en colère. «Je dois payer 700 DH et attendre trois jours, mais comment osez-vous ?», a-t-elle lancé avec rage. «On ne peut rien faire pour vous. Il y a trop de demandes», s'est contentée de répondre la femme d'accueil.

Imane doit vivre un autre cauchemar, celui d'attendre. Mais, une fois retournée à la maison, comment doit-elle se comporter ? Doit-elle se isoler ? Doit-elle prendre des médicaments pour ses migraines et bouffées de chaleur ? Autant de questions qui resteront sans réponses.

La fin d'un cauchemar

C'est le lundi tant attendu par Imane. Ses yeux sont rivés depuis le matin sur son portable. Elle s'attend au pire. En effet, d'autres cas de contamination se sont déclarés au sein de sa famille. Durant le week-end, elle a appris qu'une cousine et son mari ainsi que leurs deux filles ont été contaminées. A l'instar d'autres membres de sa famille. Tous ont des courbatures, des maux de gorge ou des pertes de l'odorat ou du goût. Certains ont déjà été pris en

charge par les services sanitaires publics. Ils ont été hospitalisés à El Jadida faute de place dans les structures médicales situées à Benslimane.

Imane s'est préparée au pire. Elle s'attend à une hospitalisation de 14 jours à El Jadida. Elle imagine déjà la souffrance, la douleur et le désespoir que promet cette hospitalisation. Mais, mieux vaut quelques jours de souffrance que la fin d'une vie, dit-elle en tentant de se convaincre de la nécessité de se rendre à Benslimane ou ailleurs.

Il est 11h00. Imane est déjà devant le labo. Elle ne veut plus attendre et elle n'en peut plus. «Je viens pour les résultats de mon test», a-t-elle lancé à l'agent de sécurité. «Vous devez attendre. Il n'y a personne pour aller les chercher», a-t-il répondu. Des mots qui ont aiguisé la colère et la rage d'Imane qui a commencé à hurler. Elle n'arrive plus à retenir sa colère. Une seule chose peut la calmer : c'est le résultat de son test qui a trop tardé.

La jeune femme du labo s'est alors précipitée au premier étage du labo pour le chercher. Le test d'Imane est négatif. Elle n'est pas infectée.

Ouf !

Hassan Bentaleb

Signature d'un mémorandum d'entente pour l'acquisition de vaccins anti-Covid-19

Le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb, a procédé, vendredi à Rabat, à la signature d'un mémorandum d'entente pour l'acquisition de vaccins anti-Covid-19 produits par la Société "R-Pharm", sous licence du groupe "AstraZeneca".

Cette signature qui s'est déroulée en visioconférence entre les deux parties, s'inscrit dans le cadre des efforts du Royaume pour sécuriser l'approvisionnement du pays en quantités de vaccins suffisantes.

Dr. Zineb Benamour Khoungui : *Il serait approprié de dédier des parkings aux tests, avec des kiosques pour chaque laboratoire*

Nombre allant crescendo de personnes contaminées au Covid-19, appréhension de l'automne qui arrive, difficulté à effectuer les tests, contraintes rencontrées par le corps médical dans la lutte contre la pandémie... tels sont, entre autres, les points abordés dans cet entretien accordé à Libé par le Docteur Zineb Benamour Khoungui, diabétologue et médecin du travail.



Libé : Avec cette montée en flèche des cas Covid au fil des jours, quelle évaluation faites-vous de la situation ?

Dr. Zineb Benamour Khoungui : A vrai dire, la situation est assez inquiétante et ne prête pas à un semblant d'optimisme avec ce nombre de cas de contamination qui ne cesse d'aller crescendo au quotidien. Il y a lieu de souligner que dans une métropole comme Casablanca, l'on peut faire plus ou moins une évaluation et, hélas, les chiffres sont là pour sonner l'alarme et pour nous rappeler cette triste réalité. Sauf que dans d'autres villes, il faut reconnaître qu'il est difficile de se faire une idée précise sur la situation. Cela s'explique par le fait que beaucoup de personnes ne se font pas tester, estiment qu'il s'agit d'une rhinite saisonnière, appréhendent les longues files d'attente ou tout simplement ne peuvent se déplacer.

Il y aurait même une autre catégorie de personnes qui, tout en étant conscientes qu'elle doit faire le test, a peur de se déplacer dans les transports publics et de se trouver en grand nombre dans les lieux de dépistage. Je crois que la résolution en quelque sorte de ce problème passe par la multiplication des centres de tests et les laboratoires privés homologués devraient aider à réduire le nombre de patients désireux de se faire tester. Aujourd'hui, les laboratoires privés doivent bien entendu obéir à un cahier des charges, et ce en disposant entre autres d'espaces aérés.

A cet effet, il serait approprié de dédier des parkings aux prélèvements et aux tests, avec des kiosques pour chaque laboratoire. Une mesure qui garantirait davantage de sécurité pour tout le monde.

A l'approche de l'automne ne doit-on pas craindre que la situation s'aggrave davantage ?

Il ne faudrait pas nourrir de faux espoirs. La situation va s'aggraver et il faudrait se préparer pour y faire face. A l'heure actuelle, on commence déjà à recevoir des patients qui souffrent de rhinites allergiques, qui présentent des symptômes grippaux, qui ont le nez qui coule. Alors, l'option qui se présente consiste à ce qu'ils se fassent tester. Le Covid-19 peut se manifester via d'autres signes comme la fatigue, les courbatures,

la diarrhée... Chacun doit être sur ses gardes. Et je tiens à rappeler une expérience personnelle à ce propos. Dans une entreprise dans laquelle je procède en tant que médecin du travail, j'ai pu relever que les trois premiers cas de personnes atteintes du nouveau coronavirus ne présentaient pas les symptômes classiques.

Ils souffraient juste de douleurs abdominales, c'est dire la difficulté de diagnostiquer le Covid. Tout le monde peut être porteur du virus sans le savoir. La maladie est multifacette, d'où la difficulté pour les praticiens.

Quels sont les conseils que vous pourriez donner aux malades asymptomatiques devant se faire soigner chez eux ?

Dans un premier temps, on a jugé bon d'opter pour la téléconsultation, mais la tâche s'était avérée pas simple du tout. Les gens n'ont pas accroché. Il y avait des patients suspectés d'être porteurs du virus, mais ils venaient quand même, ce qui n'était pas fait pour nous faciliter les choses. Pour les malades asymptomatiques, on doit les conforter et leur dire que ce n'est pas grave. Ils doivent juste prendre le traitement chez eux, respecter le protocole prescrit par les autorités sanitaires et c'est un protocole, d'ailleurs, qui a donné ses fruits. Le hic, dans bien d'autres cas, c'est que l'on se trouve face à des malades qui refusent le traitement. Ils oublient qu'il est le seul moyen qui va diminuer rapidement leur charge virale. Partant de là, le sujet devient beaucoup moins contagieux et non contagieux au bout de très peu de temps. Ce qui ne peut que satisfaire tout le monde dans cette campagne de lutte en vue d'endiguer la propagation du nouveau coronavirus. Il faut dire que celui qui prend le traitement se protège et protège les autres. Toujours à propos des personnes infectées par le Covid et qui doivent rester à la maison, il faut qu'elles se confinent dans des chambres isolées, avec, faut-il le rappeler, port de masque, lavage des mains, ustensiles de cuisine et tout ce qui peut être touché ou approché par les autres qui partagent la même demeure.

Ce qui fait terriblement mal au cœur, c'est l'inconscience et l'irresponsabilité de

certaines personnes infectées qui n'arrivent pas à saisir la gravité de la situation. Personnellement, j'ai pu voir des malades asymptomatiques qui suivent le traitement et qui sortent de leurs domiciles. Le moins que l'on puisse dire, c'est ahurissant ; il y a un déni de la maladie.

En tant que médecin du travail, pourriez-vous nous faire un état des lieux ; nous parler des mesures sanitaires prises au sein des entreprises, et nous faire part du comportement et des attitudes des employés ?

En ma qualité de médecin du travail, j'ai saisi dès le 2 février dernier bon nombre d'entreprises pour leur signifier via un premier mail qu'il faut qu'elles prennent les premières mesures. Par exemple, je pensais déjà à l'éventualité du télétravail en appelant les employeurs à se procurer des ordinateurs au profit de leurs employés, à doter les entreprises des gels hydroalcooliques, à initier le personnel aux gestes barrières... Malheureusement, aucune réponse n'avait suivi, mais c'était normal, le 2 février c'était trop tôt de prévoir ce que nous vivons, hélas, aujourd'hui. Néanmoins, les choses ont été rectifiées par la suite une fois la crise arrivée. Je dois reconnaître que j'étais agréablement surprise par l'attitude des employeurs qui n'ont pas lésiné sur les moyens pour sécuriser leurs lieux de travail. Sauf que le problème qui persiste est le non-respect par certains du port du masque et des gestes barrières, à entendre par là la distanciation sociale et physique.

Tout le monde disait au préalable que notre pays a pu bien gérer la situation. Sauf que le fait de lâcher prise (Aïd), nous a été fatal.

C'est clair, tout rassemblement ne peut être que fatal dans ce contexte pandémique. Il ne fallait pas lâcher les mouvements de population, que ce soit à l'occasion de l'Aïd, ou lors de vacances scolaires. Même s'il est toujours aussi difficile que pénible de priver des enfants de prendre l'air après un peu plus de deux mois de confinement.

Jusqu'à quel point les tests restent viables ? Se complètent-ils ou l'un peut se substituer à l'autre ?

Le PCR témoigne de la présence du

virus dans la gorge, sauf que la méthode par écouvillonnage (long coton tige ou bossette) est très difficile à réaliser. Donc, on peut avoir beaucoup de résultats erronés, du moins de mauvaises lectures. Lorsque le nombre des personnes qui veulent faire des tests réalisés par du personnel peu expérimenté est important, l'on court le risque d'avoir de faux négatifs. Quant aux tests sérologiques, c'est l'avenir qui tranchera pour pouvoir se faire une idée sur leur qualité.

Les laboratoires privés vont-ils alléger la pression pour ce qui est des tests ? Jusqu'à quel point la contribution des médecins du privé peut être salutaire ?

Bien évidemment, plus on a de bras chevronnés, mieux c'est. On doit s'entraider, on a besoin de la contribution des médecins privés, des laboratoires, des pharmacies et des cliniques. On a besoin de toutes les compétences sanitaires de notre pays pour contrer la pandémie.

Un mot sur les patients qui souffrent d'autres pathologies et qui estiment que ce n'est pas du tout le moment d'aller chez leurs médecins.

Je vais évoquer mon expérience personnelle. Dans ce contexte difficile, je tiens à demander à mes patients de venir à l'heure, tout en espaçant les rendez-vous. Le port du masque est obligatoire de même que le respect des gestes barrières, même si cela n'est pas fait pour plaire à certains. Mais pour ce genre de situation, j'ai trouvé l'astuce, en demandant à mes patients de porter le masque, pre-textant que c'est moi qui pourrais présenter un éventuel danger à cas où je serais porteuse du virus.

Pour les rendez-vous, là c'est toute une acrobatie car il faut éviter que le cabinet soit bondé surtout qu'il nous arrive souvent d'accueillir des personnes gravement malades et qu'il faudrait préserver de tout contact avec autrui. Et là, je tiens à souligner que les médecins ont dû faire des efforts et des dépenses supplémentaires et qu'eux seuls supportent les frais pour ce qui est de l'acquisition de tout le matériel de protection sanitaire.

Propos recueillis par Mohamed Bouarab

Victor, le jeune Français qui veut faire entrer la boucherie à l'UNESCO



A l'âge de 5 ans, Victor a "su" : il serait boucher un jour. Quinze ans plus tard, le jeune homme s'est mis en tête de faire entrer "l'art" de la découpe "à la française" au patrimoine immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

Un art, le coup de lame du boucher ? Un patrimoine, la carcasse pendue au crochet ? Pour Victor Dumas, 21 ans, cela ne fait aucun doute. "J'aime ce métier, ça m'a toujours plu", dit-il à l'AFP, "c'est le contact et le partage".

Derrière l'oeil clair qui pétillie, des émotions d'enfance remontent : à la ferme de ses parents, dans les monts du Lyonnais, "quand on tuait le cochon, c'était la fête de l'année". Les voisins donnaient un coup de main. Victor tournait la manivelle pour garnir les boyaux de chair hachée, futurs saucissons.

"En une journée, on remplissait le garde-manger, c'était très festif".

A 15 ans, lorsque ses enseignants ont voulu l'orienter vers une Seconde générale, il a imposé son choix : apprentissage boucherie. Technique, précision, rapidité. Aujourd'hui, il taille la culotte d'un mouton, puis sé-

pare les côtes de la poitrine pour réaliser le fameux carré d'agneau. Moins de 10 minutes pour le tout.

Depuis un an, le jeune boucher, devenu entretemps apprenti-charcutier à Aix-les-Bains pour compléter sa panoplie, arpente la France. A la rencontre de professionnels de l'élevage, de la boucherie, de la gastronomie, voire de la tannerie. Il veut "montrer la belle image du métier, les bons produits, la découpe à la française". Et fédérer des soutiens.

L'idée de déposer une candidature à l'Unesco lui est venue "lors des championnats du monde de découpe en 2018 en Irlande" où il a fini 3e en catégorie apprenti.

En voyant les autres candidats, il se rend compte "qu'il y a une réelle découpe particulière à la France", riche comme sa gastronomie. Il voit aussi "que tout le monde regarde les candidats français".

"Dans une carcasse de boeuf, on va trouver jusqu'à 40 morceaux" (...) "quand d'autres vont moins bien valoriser la carcasse" (...) et ne tailler que "cinq ou six morceaux" différents, explique-t-il.

Comme l'art français du tracé de

charpente remontant au Moyen-âge, reconnu par l'Unesco en 2009 en même temps que celui des calligraphes chinois, les fabricants de yourtes kazhak ont été récompensés en 2014, le savoir-faire des marbriers grecs de Tinos a été reconnu en 2015 et celui des parfumeurs de Grasse en 2018.

La reconnaissance internationale de savoir-faire joue un rôle de protection de cultures fragiles à l'heure de la mondialisation.

Mais Victor ne pense pas que la boucherie française soit en danger. Au contraire : "Les gens auront toujours besoin de manger, et de plus en plus ils reviennent vers la qualité, on l'a vu pendant le confinement".

Son optimisme remonte le moral d'une filière mise sous pression par le véganisme, les militants de la cause animale ou certains défenseurs de l'environnement au nom du climat.

"Dans le mouvement vegan, qui cherche à faire valoir des produits purement industriels, viande chimique réalisée en industrie", dénonce Patrick Gimonet, directeur général de la Confédération

française de la boucherie (CFBCT), qui accompagne la candidature du jeune homme.

Pour Victor, rien ne vaut une "bête bien élevée", issue d'un élevage familial. Elle donnera "une bonne viande", qui "fait plaisir". Il prépare déjà les championnats du monde de Sacramento (Californie) en 2021, en catégorie jeune boucher.

"Victor représente les bouchers qui s'adaptent aux envies, aux saisons", souligne Mathieu Pecqueur qui dirige Culture Viande, organisme regroupant la filière d'abattage et de découpe industrielle. Hervé Puygrenier, dirigeant d'abattoir, lui prédit un avenir de "maître-boucher", "des or-fèvres".

"L'art français de la viande est reconnu dans beaucoup de pays : en Chine, où nous venons d'ouvrir le marché de la viande bovine française, on nous a demandé des formations", précise Dominique Langlois, président d'Interbev, l'interprofession de l'élevage et de la viande.

Il salue "la belle initiative" de Victor Dumas et se dit prêt à le soutenir dans sa campagne, "plusieurs années s'il le faut".

Coronation

La machine chinoise efficace dans la lutte contre le coronavirus, mais à quel prix



Bourreau de travail et artiste engagé, Ai Weiwei signe un film sur le confinement à Wuhan, "Coronation", qui jette une lumière crue sur l'efficacité de la machine chinoise pour lutter contre le nouveau coronavirus, au prix d'une grande déshumanisation.

Quand l'épidémie de Sars-cov2 éclate à Wuhan, l'idée du film, d'un "enregistrement pour l'Histoire", s'impose comme une évidence à Ai Weiwei, en Europe depuis cinq ans.

"Ce virus tragique s'est répandu dans le monde et continue d'affecter nos vies. Il a probablement eu l'impact le plus fort sur le globe depuis la Seconde Guerre mondiale. Il n'y a aucun doute sur l'urgence et la nécessité d'un tel film. La situation nécessite une connaissance beaucoup plus approfondie et des informations de première main sur ce qui se passe", dit à l'AFP "le plus connu des artistes chinois" comme l'a baptisé le Financial Times, aujourd'hui installé au Royaume-Uni.

Pas question de laisser faire "la propagande d'État". "En tant qu'artiste", Ai "croit à l'engagement", sur-

tout à une époque "où les flots d'information rendent les gens paresseux et incapables de prendre position" - "un danger pour la société". Il active alors son énorme réseau: artistes, activistes et autres volontaires. Douze prendront la caméra.

Même de Rome où il doit mettre en scène Turandot, l'opéra de Giacomo Puccini dans une version moderne, avec des références à la crise de Hong Kong (finalement reporté à cause de la pandémie), l'artiste multifacettes continue d'oeuvrer à distance, de donner quotidiennement des instructions à l'équipe. "Tous les soirs nous téléchargeons ce qu'ils nous envoyaient. Grâce au décalage horaire, on a travaillé 24 heures sur 24".

Le fruit de ces efforts met en relief l'implacable performance des autorités chinoises: déploiement de moyens immenses, règles ultra-strictes. Et son corollaire: individus écrasés, déshumanisés. Il y a ces patients qui se disent guéris et ne peuvent quitter l'hôpital, un ouvrier venu bâtir un nouvel hôpital, désormais désargenté et à la rue, mais que l'on ne laisse pas rentrer chez lui, ces familles privées de rites de deuil...

"Il ne fait aucun doute que la Chine a maîtrisé cette pandémie dévastatrice avec une efficacité incroyable", par rapport à d'autres pays. Mais au-delà de ce constat, "il faut aussi demander de quel type de société il s'agit et quel genre de sacrifices ils ont consentis pour faire face", souligne Ai. "La Chine est une société opaque, autoritaire, de style militaire, sous le contrôle de la volonté d'une personne. Il n'y a pas de démocratie, donc toutes ses actions se font sans opposition. Nous n'avons pas d'informations essentielles sur la façon dont cette épidémie s'est produite, sur le nombre réel de victimes ou sur le nombre de personnes emprisonnées ou détenues pour avoir dénoncé", déplore-t-il, en espérant que son film, même en "cent minutes, apporte un solide éclairage sur ce qu'est la Chine". Car pour lui, un vrai problème est "la compréhension de la Chine par l'Europe, exposée à la myopie de dirigeants qui ont fait passer le profit à court terme avant les principes".

Ainsi, "je n'ai vu aucun État européen prendre des mesures substantielles" face "au soulèvement

démocratique à Hong Kong ou aux camps de rééducation au Xinjiang. La seule chose qu'ils ont exprimée, ce sont leurs "préoccupations", mais utiliser les droits de l'homme comme monnaie d'échange pour un gain économique est si pitoyable, l'acte le plus bas qu'on puisse imaginer dans la lutte humaine de notre temps", dénonce-t-il. Avec sa puissance financière et l'attrait de son immense marché, "la Chine a fait rentrer ses valeurs en Occident", y compris dans le domaine culturel et en particulier le cinéma, où "les festivals ne sont plus des champs de bataille pour la liberté d'expression ou la créativité éclairée", mais "des marchés", et même "des instruments du soft power chinois", regrette-t-il, rappelant les remerciements de Disney à la Sécurité publique chinoise au générique de son controversé Mulan, tourné au Xinjiang, "près des camps-prisons de Ouïghours".

Dans ce contexte, Coronation, présenté à des festivals comme Venise, Toronto ou New York, n'intégrera pas les circuits traditionnels et reste cantonné à des plateformes de diffusion vidéo...

La musique live ressuscite à Londres, sous une forme immersive



Arborant de longs becs noirs évoquant l'époque de la peste, quatre hommes portent un cercueil surmonté de l'inscription "Musique" le long de la Tamise. La pandémie a-t-elle sonné le glas de la vie nocturne à Londres? Un spectacle veut prouver l'inverse.

Le silence entourant cet enterrement symbolique, qui laisse les passants interloqués, est bientôt interrompu par une joyeuse fanfare: direction "Lockdown town" ("ville confinée"), du nom d'un spectacle immersif organisé dans des tunnels proches de la gare Waterloo. Tandis que la plupart des salles de spectacle du West end, le quartier des théâtres londonien, sont fermées depuis mars en raison de la situation sanitaire, musiciens, musiciens et ingénieurs du son s'activent dans les énormes salles voutées qui ont jadis servi de parking, pour achever les derniers préparatifs.

Débutant le 2 octobre, "Lockdown town" se veut une promenade musicale dans l'Amérique des années 1950 à 1920. Par groupes de quatre personnes, les spectateurs, masqués et dont la température aura été prise à l'entrée, remonteront le temps, passant d'un concert à un autre au gré de leur déambulation.

Intégré au spectacle, un personnage muni d'une canne a pour tâche de veiller au respect des consignes. Le nombre de spectateurs a aussi été réduit drastique-

ment à 360 maximum par soirée, contre 500 à 700 initialement envisagé.

Le gouvernement a limité à six personnes les rassemblements, à l'extérieur comme à l'intérieur, afin de limiter la propagation de la pandémie de nouveau coronavirus, qui a fait plus de 41.600 morts au Royaume-Uni, pays le plus endeuillé d'Europe. Pour les organisateurs, l'enjeu est de "s'assurer que les gens suivent les règles mais aussi que le public se sente en sécurité et puisse s'amuser", explique à l'AFP Joanna Penso, responsable de production.

Pour le moment, le public a été réceptif et plusieurs dates du spectacle, organisé jusque fin décembre, affichent complet. "Je pense que le public a vraiment envie de voir quelque chose en ce moment. Moi même je brûle d'envie de voir un spectacle, d'aller danser, d'entendre de la musique live, c'est quelque chose qui nous a tous manqués", relève Joanna Penso.

Le spectacle emploiera plus de 300 musiciens pendant les trois mois de spectacle. "Nous ne sommes qu'un petit morceau d'un énorme puzzle", reconnaît Kerri McLean, directrice de "Lockdown town". "Mais on a le sentiment de donner une opportunité et un encouragement à toutes ces personnes talentueuses qui n'ont pas eu un seul concert en sept mois et n'en ont aucun prévu à part celui-là".

Reda Boudina expose sa démarche du graffiti



L'artiste-graffeur Reda Boudina vient d'exposer à l'Institut français de Meknès sa propre démarche du graffiti, en tant que pratique esthétique au croisement des inspirations, des techniques et des formes.

Intitulée "du graffiti au design", l'exposition virtuelle montre comment cet art de la rue - à la base - a rendu les frontières entre Graffiti et Design perméables pour laisser passer de part et d'autre des courants et des tendances réciproques.

L'artiste dit avoir découvert plusieurs points d'intersection entre le Graffiti et le Design, ce qui lui a permis de développer un certain mélange entre les deux domaines.

"J'ai décidé de réadapter la démarche de Graffiti, ses formes graphiques, sa gestuelle, ses palettes et sa spontanéité dans mon pro-

jet, en créant des graphismes et des meubles fabriqués de manière industrielle et artisanale tout en restant orienté par la problématique suivante : peut-on appliquer le style, la liberté et la démarche des graffeurs au Design ?", explique-t-il dans la présentation de cette exposition.

Les créations du natif de Meknès en 1995 couvrent une large palette d'œuvres, de matériaux et de techniques : acrylique et bombe aérosol sur toile, technique mixte sur papier, sérigraphie sur papier recyclé, carrelage, impression sur tissu, tapis, meubles en bois, mousse, tissu velours et métal.

Reda Boudina signe ses fresques RDS depuis ses débuts en 2010, année où il décide de choisir les Arts appliqués comme option au baccalauréat. Il opte, par la suite, pour des études en classes préparatoires du

brevet de technicien supérieur en art et industrie graphique et intègre ainsi l'Institut national des beaux-arts de Tétouan (INBAT) dont il est diplômé en 2019.

Son premier contact avec le graff s'est fait très tôt : les graffitis qu'il regardait, fasciné, du haut du pont de la voie ferrée de Meknès, représentaient une découverte artistique saisissante pour lui. Il s'agissait des graffitis du défunt Rabie El Addouni, graffeur pionnier renommé au Maroc. Malgré son jeune âge, Reda Boudina perce dans l'univers du Street Art marocain en participant aux manifestations les plus importantes dédiées à cette forme artistique (Fmud, Jidar, Sbagha bagha...). RDS s'adonne également au "Wild style" qu'il développe pour créer un style unique de lettrage en 3D.

Bouillon de culture

Winston Groom

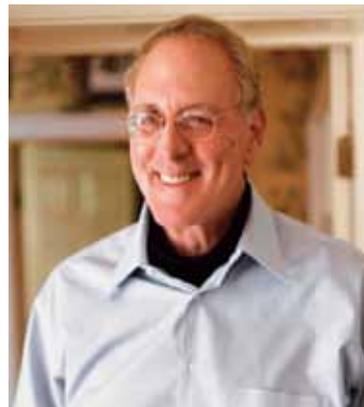
Winston Groom, l'écrivain qui a donné vie au personnage de Forrest Gump, à qui Tom Hanks a prêté ses traits dans le célèbre film éponyme, est mort jeudi à l'âge de 77 ans, a annoncé le maire de la ville d'Alabama où il vivait. "C'est avec une grande tristesse que je vous annonce la mort de notre ami Winston Groom. La ville de Fairhope a perdu un auteur emblématique aujourd'hui", a écrit Karin Wilson sur Facebook jeudi soir. Né en 1943 dans la capitale Washington avant de déménager en Alabama et de faire la guerre du Vietnam, Winston Groom avait inséré beaucoup d'éléments de sa propre vie dans les aventures de son personnage.

Sorti en 1986, le livre "Forrest Gump" n'avait pas connu un grand succès commercial jusqu'à l'adaptation cinématographique de 1994, triomphe populaire récompensé par six Oscars.

Au total, quelque 1,7 million d'exemplaires de l'ouvrage ont été vendus.

"Triste d'apprendre que l'Alabama a perdu l'un de ses écrivains les plus talentueux", a réagi sur Twitter la gouverneure de l'Etat, Kay Ivey.

Winston Groom avait également écrit une suite à "Forrest Gump" et deux livres de recettes autour de la nourriture préférée de son personnage: le



Des objets personnels du "Pianiste" de Polanski mis en vente à Varsovie



Une montre à gousset en argent, un stylo plume et d'autres objets ayant appartenu au compositeur juif-polonais Wladyslaw Szpilman, immortalisé dans "Le Pianiste" de Roman Polanski, seront mis en vente la semaine prochaine dans la capitale polonaise. "Cette montre et ce stylo achetés lors d'un voyage à Paris en 1937 ont survécu avec lui à toute la période du ghetto, puis l'ont accompagné dans les ruines de Varsovie", explique à l'AFP son fils Andrzej, qui a organisé la vente aux enchères avec son frère Krzysztof. Musicien de renom, Wladyslaw Szpilman, décédé en 2000, a connu une notoriété mondiale grâce au film "Le Pianiste", réalisé en 2002 d'après son livre autobiographique, publié dans une quarantaine de langues.

La montre, le stylo plume, un Meisterstück de Montblanc, ainsi qu'une cravate qui se trouve aujourd'hui au musée de l'histoire des juifs de Pologne Polin sont les seuls objets ayant appartenu à M. Szpilman à avoir survécu la guerre.

Comme tous les Juifs de Varsovie, le pianiste et sa famille doivent s'installer en 1940 dans le ghetto de Varsovie, créé par les Allemands. M. Szpilman survit

en jouant du piano dans les cafés qui sont restés ouverts. En 1942, les membres de sa famille sont envoyés dans le camp d'extermination de Treblinka où ils sont assassinés. Lui-même est sauvé de justesse par un policier juif. Après être resté encore quelque temps dans le ghetto, avant que celui-ci ne soit annihilé par les Allemands, il réussit à en sortir en 1943, juste avant le soulèvement du ghetto et sa sanglante répression. Il survit durant les deux dernières années du conflit grâce à l'aide d'amis, ballotté d'une cachette à l'autre avant d'atterrir dans un appartement vide, où il restera coupé du monde pendant de longues semaines, durant l'Insurrection de Varsovie, d'août à octobre 1944.

"La montre, une Omega, avait pour mon père une signification particulière", explique son fils. "Mon père écrit qu'il la remontait pour savoir quelle heure il était, car il vivait dans une solitude complète et il avait perdu toute notion du temps. Cette montre l'aidait à supporter le temps qui s'écoulait", ajoute-t-il, en la remontant et l'approchant de son oreille pour écouter son mécanisme fonctionner.

Hausse des souscriptions sur le MAVT à fin juillet

Les souscriptions effectuées sur le marché des adjudications des valeurs du Trésor (MAVT) se sont établies à fin juillet 2020 à près de 95,1 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 39,1% par rapport à la même période un an auparavant, indique la Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE), relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Cette hausse a concerné principalement les maturités à court terme avec des levées qui ont atteint 44,7 MMDH contre 10,8 MMDH, soit 47% du total contre 15,8% un an auparavant, précise la DTFE dans sa note de conjoncture du mois de septembre 2020, rapporte la MAP. Et de faire observer que le financement du Trésor sur le marché domestique à fin juillet 2020 s'est effectué dans "des conditions satisfaisantes", et ce malgré la situation exceptionnelle induite par la crise sanitaire.

Le volume souscrit au titre des maturités moyennes a connu une progression de 2,9 MMDH ou 15,7% par rapport au niveau enregistré à fin juillet 2019, pour se situer à 21,8 MMDH (23% des levées contre 27,6% un an auparavant), relève la DTFE, ajoutant que les souscriptions au titre des maturités longues ont marqué un repli de 10,1 MMDH, soit 26,1% pour se situer à 28,6 MMDH (30% des levées contre 56,6% il y a un an).

Compte tenu de la baisse de 1,9 MMDH (3,4%) des remboursements qui ont atteint 52,9 MMDH, l'encours de la dette intérieure du Trésor s'est établi à 627,6 MMDH à fin juillet 2020, en hausse de 41,9 MMDH ou 7,2% par rapport à fin 2019 contre +10,2 MMDH, soit +1,8% un an auparavant, note la même source.

Par terme, cet encours est dominé par le long terme à hauteur de 62,3% contre 63,7% un an auparavant, suivi par les maturités à moyen terme (24,1% contre 25,1%) et celles à court terme (13,6% contre 11,2%).

En matière de gestion active de la dette intérieure et en vue de réajuster son profil, la note relève par ailleurs que le Trésor a procédé à des opérations de rachat et d'échange de bons portant sur un montant global de 16,6 MMDH à fin juillet 2020 contre 30 MMDH un an auparavant.

La DTFE note également que la situation des emprunts extérieurs du Trésor a dégagé un flux net positif (tirages - amortissements) de 10,7 MMDH à fin juillet 2020 contre 5,4 MMDH durant la même période un an auparavant.

Les exportations des produits alimentaires agricoles devraient croître de 10% durant la campagne en cours



La campagne d'exportation des produits alimentaires agricoles 2020-2021, qui a débuté le 1er septembre 2020, présente des perspectives prometteuses, selon le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

En dépit des problèmes liés au manque d'eau dans certaines régions et d'un contexte international difficile caractérisé par la propagation de la pandémie du Covid-19, «les exportations des produits alimentaires agricoles devraient enregistrer une croissance en volume durant cette campagne de l'ordre de 10% par rapport à la campagne 2019-2020», a-t-il indiqué lors d'une réunion du Comité stratégique du Département de l'Agriculture regroupant les responsables centraux, les directeurs régionaux et ceux des établissements publics sous tutelle.

Ainsi, d'après des chiffres du ministère de l'Agriculture, il ressort que «pour les agrumes, de bonnes perspectives d'exportation sont prévues sur les marchés internationaux, avec une offre relativement limitée des principaux concurrents du Maroc et une demande soutenue pour ce produit riche en vita-

mine C dans le contexte actuel de la pandémie du Covid-19», a-t-il fait savoir de même source.

Au titre de la campagne 2019-2020, qui s'étale de la période allant du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, «le secteur des exportations des produits alimentaires

agricoles a enregistré de bonnes performances durant la campagne 2019-2020 (du 1er septembre 2019 au 31 août 2020)», a souligné le ministre dans un communiqué rendu public au terme de cette réunion tenue, récemment, par visioconférence.

A en croire le Département de l'Agriculture, «la valeur des exportations des produits agro-alimentaires (hors produits de la pêche) a atteint durant la campagne écoulée 2019-2020, environ 39,5 milliards de dirhams». Elle aurait ainsi affiché une croissance de 8% par rapport à l'année 2018 (36,6 milliards de dirhams) et 130% par rapport à l'année 2010 (17,2 milliards de dirhams), a-t-il souligné.

Il est à souligner qu'au cours des travaux de ladite réunion, présidée par le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, les exportations des produits maraîchers ont enregistré une croissance de 12% par rapport à la campagne 2018-2019 (1.266.000 tonnes). Cette évolution représente un volume de l'ordre de 1.416.000 tonnes durant la campagne 2019-2020.

S'agissant des exportations de la tomate, les chiffres publiés par

le ministère de l'Agriculture montrent qu'ils sont passés d'un volume de 539.000 tonnes durant la campagne 2018-19 à 567.000 tonnes durant la campagne 2019-2020. Ce qui correspond à une amélioration de l'ordre de 5%.

Dans son communiqué, le ministre de l'Agriculture a aussi relevé une croissance remarquable des fruits rouges dont les exportations à l'état frais ont atteint un volume de l'ordre de 89.000 tonnes, au cours de la campagne 2019-2020, avec une croissance de 22% par rapport à la campagne 2018-2019 (73.000 tonnes).

Selon la même source, «une bonne performance est (aussi) enregistrée au niveau de l'export de la pastèque, dont le volume a atteint environ 241.000 tonnes durant la campagne 2019-2020, contre 168.000 tonnes durant la campagne 2018-2019, soit une croissance de l'ordre de 44%».

Soulignons enfin qu'en dépit de la baisse des volumes d'exportation de l'ordre de 26%, en raison de la baisse de la production en 2019-2020, les agrumes ont enregistré un bon niveau des prix sur les marchés internationaux durant la campagne qui s'est écoulée.

Alain Bouthy

“

Le ministère de tutelle annonce des perspectives prometteuses pour 2020/2021

Le CRI et la CCIS mettent en place une nouvelle structure d'accueil et d'orientation à Marrakech

Le Centre régional d'investissement (CRI) et la Chambre de commerce, d'industrie et des services (CCIS) de la région de Marrakech-Safi, ont mis en place une nouvelle structure d'accueil et d'orientation afin de contrôler efficacement le flux des visites et garantir le respect des gestes barrières et de distanciation sociale.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des nouvelles directives pour assurer la santé et la sécurité des employés et des visiteurs, indique un communiqué conjoint du CRI et de la CCIS.

Ces espaces, en structure légère et provisoire, comprennent une guérite à l'entrée du site exerçant un premier filtre pour enregistrer les visiteurs, prendre leur température, mettre à leur disposition

les désinfectants, s'assurer de leur port du masque de protection et les orienter vers une plateforme d'accueil dédiée.

Il s'agit également d'une plateforme d'accueil et d'orientation des visiteurs, leur permettant, d'une part, d'avoir un accès rapide et sécurisé aux informations recherchées, et d'autre part la mise en relation avec les différents services concernés et sur rendez-vous, précise la même source.

"Au-delà de ces nouvelles dispositions, le CRI a mis en place une plateforme digitalisée permettant à l'investisseur souhaitant créer son entreprise ou déposer un projet d'investissement d'entamer les demandes et procédures préliminaires à distance, évitant tout déplacement ou contact.

Afric Industries accuse une baisse de son résultat net au premier semestre

Afric Industries a réalisé au terme du premier semestre 2020 un résultat net de 2,62 millions de dirhams (MDH) contre 3,77 MDH lors de la même période de l'exercice précédent, soit une baisse de 30%, ressort-il de ses résultats semestriels.

Le résultat d'exploitation enregistré au premier semestre 2020 ressort à 3,49 MDH en repli de 34% par rapport à celui de l'année 2019, s'expliquant par la baisse significative du chiffre d'affaires.

Au 30 juin 2020, le chiffre d'affaires de la société Afric Industries affiche 17,17 MDH, en baisse de 24% par rapport au 1er semestre 2019, selon la même source.

La fabrication des papiers abrasifs utilisés en ponçage manuel (par les peintres, les menuisiers, etc.) et représentant l'activité principale de la société (90% de son CA global) a vu ses réalisations passer de 20,69 MDH au 1er semestre 2019 à 15,38 MDH en 2020, explique l'entreprise.

Afric Industries impute ce recul aux conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui ont causé un affaiblissement des ventes tant sur le marché local que celui de l'export.

La 2ème activité de la société, représentée par la menuiserie industrielle, affiche au terme du 1er semestre 2020 un chiffre d'affaires quasi-égal à celui de la même période de l'année dernière.

Une centaine de jeunes Marocains participent à l'Innovation Camp virtuel

Plus d'une centaine de jeunes, issus de tout le Maroc, ont participé à l'Innovation Camp virtuel, organisé, récemment, par INJAZ Al-Maghrib et sponsorisé par Boeing, indique INJAZ Al-Maghrib dans un communiqué.

Innovation Camp est l'un des programmes phares d'INJAZ Al-Maghrib, développé par Junior Achievement Worldwide, leader mondial de l'éducation à l'entrepreneuriat. Destiné à des jeunes scolarisés à l'université, le programme les invite à réfléchir à des problématiques proposées par des entreprises mé-

diennes nationales ou internationales, et à répondre par des solutions innovantes et concrètes, rapporte la MAP.

Le Camp se déroule sous forme de concours devant un jury qui évalue la qualité des rendus puis récompense l'équipe gagnante.

Lors de cet I-Camp virtuel, le défi posé par Boeing aux étudiants consiste à répondre à la question suivante "Comment vendre un avion à une compagnie aérienne?", relève la même source, précisant que trois équipes seront en compétition sur une plateforme en ligne et seront évaluées par un jury de haut niveau constitué de cadres supérieurs de Boeing, partenaire stratégique d'INJAZ Al-Arab et d'INJAZ Al-Maghrib depuis 2015 qui place le développement des compétences des jeunes au cœur de son engagement dans la région MENA.

Les deux programmes que Boeing soutient, le Programme Entreprise (Company Program) et Innovation Camp, ont permis de former plus de 21.500 jeunes à l'échelle nationale depuis le début du partenariat avec INJAZ Al-Maghrib, il y a maintenant cinq ans, ajoute le communiqué.

Cette année, 159 juniors entreprises ont été créées dans plus de vingt villes et ont participé à des compétitions. Dix-sept juniors entreprises ont remporté les compétitions régionales et participeront à la Compétition nationale virtuelle prévue le 9 octobre 2020. Trois de ces mêmes ju-

nior entreprises ont participé à l'I-Camp de septembre pour concourir au prix de l'innovation remis chaque année par Boeing.

"Boeing est fier de soutenir l'employabilité des jeunes et plus largement l'entrepreneuriat au Maroc, à travers son partenariat de longue durée avec INJAZ Al-Maghrib. Cette Association défend les valeurs d'excellence opérationnelle, d'innovation et de citoyenneté qui sont chères au groupe Boeing", a déclaré Hssane Mounir, vice-président senior des ventes commerciales et du marketing de Boeing cité par le communiqué.

En 2021, le partenariat avec Boeing aura pour objectifs de contribuer au renforcement de compétences clés, personnelles et professionnelles, des jeunes Marocains, de favoriser l'employabilité des étudiants dans les universités publiques, de contribuer au développement de la pensée critique et la créativité des étudiants, et enfin d'accompagner des groupes de jeunes dans la création de leur junior entreprise. Membre du réseau Junior Achievement Worldwide, INJAZ Al-Maghrib est une association reconnue d'utilité publique créée en 2007 à l'initiative du groupe Al MADA. Elle a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des jeunes grâce à l'implication de l'entreprise dans l'enseignement public.

INJAZ Al-Maghrib adapte au contexte marocain des programmes de Junior Achievement Worldwide,



leader mondial en matière de formation à l'entrepreneuriat depuis 1919. Programmes qui, depuis le renouvellement de la signature de la convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche scientifique, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, le 11 mai 2018, sont désormais inscrits dans les curricula des jeunes notamment pour les programmes Notre Commune (Jamaati) ciblant le primaire, et le Company Program qui est déployé auprès des lycéens et étudiants.

Grâce à des activités concrètes et variées, guidées par les cadres d'entreprise bénévoles tout au long de la formation, les jeunes développent une meilleure compréhension de

l'entreprise et du tissu économique. Ils apprennent à faire preuve d'initiatives et à travailler en équipe, à renforcer leurs compétences entrepreneuriales mais aussi managériales grâce à la méthode de l'apprentissage par l'action "learning by doing".

Au 30 juin 2020, INJAZ Al-Maghrib aura formé plus de 150.000 jeunes à l'entrepreneuriat dans plus de 20 villes à travers le Royaume et une dizaine de zones rurales.

INJAZ Al-Maghrib déploie 10 programmes de formation du primaire à l'université et au-delà, avec le programme Smart Start de pré-incubation des porteurs de projets et le programme Cooper Up destiné aux coopératives.



Un des programmes phares d'INJAZ Al-Maghrib, développé par Junior Achievement Worldwide

La CGEM publie un guide sur la "Cybersécurité en entreprise"

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a annoncé, vendredi, la publication d'un guide de bonnes pratiques sur la "Cybersécurité en entreprise", conçu par la Commission intelligence économique de la Confédération.

Cet outil pratique permettra aux chefs d'entreprise de consolider leurs connaissances en matière de cybersécurité et les accompagnera dans la mise en place d'une stratégie numérique moderne et efficace, prenant en considération les nouveaux enjeux liés à la crise du nouveau coronavirus (Covid-19),

fait savoir la CGEM, rapporte la MAP.

"La réalisation de ce guide sur la cybersécurité, à destination des chefs d'entreprise marocains, nous a paru importante dans le contexte mouvant et incertain que nous traversons aujourd'hui du fait des répercussions du Covid-19 sur les entreprises", souligne Driss Benomar, président de la Commission intelligence économique, dans l'édition dudit guide.

Les chefs d'entreprise sont amenés à prendre des décisions stratégiques, financières, commerciales ou industrielles, au quotidien,

et se trouvent ainsi exposés à des risques importants en cas de failles de protection dans leurs systèmes informatiques, a-t-il poursuivi, notant que les cyberattaques, les intrusions et les vols de données sont aujourd'hui facilités par le télétravail, si le vecteur Internet entre l'entreprise et le collaborateur n'est pas sécurisé par l'entreprise.

Et d'ajouter: "Conscients que la cybersécurité est un sujet aux contours souvent peu ou mal maîtrisés par les chefs d'entreprise marocains, nous avons conçu ce guide comme un outil pratique destiné à permettre aux dirigeants de conso-

lider leurs connaissances en matière de cybersécurité afin qu'ils soient en mesure de prendre les meilleures décisions pour leur stratégie numérique".

Ainsi, l'objectif de ce guide est de sensibiliser les entreprises marocaines aux nouvelles menaces et aux nouveaux enjeux qui imposent la mise en place d'une stratégie de cybersécurité moderne afin de répondre, au mieux, à la nécessité de protection de l'outil industriel, intellectuel, voire stratégique que représentent les sociétés, a fait valoir M. Benomar.

"Nous espérons que ce guide

vous sera utile et contribuera à la mise en place d'une stratégie de cybersécurité au sein de vos entreprises qui, liées les unes aux autres, contribueront à une plus grande sécurité de l'espace économique marocain", a-t-il soutenu.

Les recommandations contenues dans ce guide pratique aideront les petites et moyennes entreprises (PME) à mieux se protéger contre la cybercriminalité, à avoir une longueur d'avance en termes de sécurité et de protection des données stratégiques et permettront, ainsi, d'éviter les pièges les plus courants.

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE LA

SANTÉ

CENTRE HOSPITALO-

UNIVERSITAIRE IBN

ROCHD

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N° : 078/2020/CHUIRC

Le 15/10/2020 à 10 H 30

mn, il sera procédé dans

les bureaux de la Direction

du Centre Hospitalo-Universitaire

Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture

des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de

prix N° 078/2020/CHUIRC ayant

pour Objet : ACHAT DE

FOURNITURES D'ATELIERS, DE MAGASIN ET

PETIT OUTILLAGE (7) lots séparés.

LOT N° 1: ELECTRICITE

LOT N° 2: MENUISERIE

LOT N° 3: PLOMBERIE

LOT N° 4: PEINTURE

LOT N° 5 : MACONNERIE

LOT N° 6 : CHAUDRONNERIE

LOT N° 7 : PETIT OUTILLAGE

Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré du service

des équipements et fournitures

de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire

Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également

être téléchargé à partir

du portail des marchés publics «www.marchespublics.gov.ma».

Le cautionnement provisoire

est fixé à la somme de:

Lot n° 1 : 10 000.00 (Dix

mille) DHS

Lot n° 2 : 10 000.00 (Dix

mille) DHS

Lot n° 3 : 15 000.00 (Quinze

mille) DHS

Lot n° 4 : 10 000.00 (Dix

mille) DHS

Lot n° 5 : 500.00 (Cinq

cent) DHS

Lot n° 6 : 500.00 (Cinq

cent) DHS

Lot n° 7 : 10 000.00 (Dix

mille) DHS

L'estimation des coûts des

prestations établie par le

maître d'ouvrage (Montant

TTC) est fixée à la somme

de : 1 813 991.07

DHS/TTC (UN MILLION

HUIT CENT TREIZE

MILLE NEUF CENT

QUATRE VINGT ONZE

DIRHAMS ET SEPT CENTIMES

TOUTES TAXES

COMPRISES).

Le contenu, la présentation,

ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents

doivent être conformes aux

dispositions des articles 27,

29 et 31 du règlement N°

DI580/15/DEPP du 19

Juin 2015 relatif aux

marchés du Centre Hospitalier

Ibn Rochd - Casablanca.

Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer leurs plis

par courrier recommandé

avec accusé de réception à

la Direction du Centre

Ibn Rochd à l'adresse précitée ;

• Soit les remettre au

président de la commission

d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ouverture

des plis.

Les échantillons et la liste

de colissage exigés par le

dossier d'appel d'offres

pour tous les articles des

lots suivants : 1- 2- 3- 4 et

7 doivent être déposés au

service des équipements et

fournitures de la direction

générale du Centre

Hospitalo-Universitaire

Ibn Rochd, sis à 8 rue Lahcen

el arjoun - Casablanca,

au plus tard le

14/10/2020 avant 14

heures.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues

par l'article 8 du règlement

de consultation.

N° 7382/PA

UNIVERSITE CHOUAIB

DOUKKALI

EL JADIDA

PRÉSIDENCE

AVIS DE

CONSULTATION

ARCHITECTURALE

N°09/UCD/2020

Le 14/10/2020 à 10 heures,

il sera procédé, dans les

bureaux de la Présidence

de l'Université Chouaib-

Doukkali d'El Jadida à

l'ouverture des plis des

architectes relatifs à la

consultation architecturale

du projet de construction

d'une bibliothèque à l'Ecole

Nationale des Sciences Appliquées

d'El Jadida et de deux

amphithéâtres de 400

places chacun à la Faculté

des Sciences Juridiques

Economiques et Sociales

d'El Jadida.

Le dossier de la consultation

architecturale peut être

retiré du service des

marchés de la Présidence

de l'Université Chouaib

Doukkali d'El Jadida, il

peut être également télé-

chargé à partir du portail

des marchés de l'Etat :

www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel

maximum, hors taxes,

pour l'exécution des

travaux à réaliser est de :

Douze million deux cent

cinquante mille dirhams

HT (12.250.000,00 DH HT).

Le contenu ainsi que la

présentation des dossiers

des concurrents doivent

être conformes aux

dispositions des articles 100,

101 et 102 du règlement

relatif aux conditions et

formes de passation des

prévues le 01/10/2020 à 10

heures. Le lieu de rencontre

est la Présidence de l'Uni-

versité ChouaibDoukkali

d'El Jadida

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues

dans l'article 9 du régle-

ment de la consultation

architecturale.

N° 7383/PA

OFFICE NATIONAL DE

L'ELECTRICITE ET DE

L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau

DIRECTION

REGIONALE DU NORD

AEP des communes

rurales SIDI BOUSBER

et SIDI AHMED CHRIF

(province d'OUZZANE).

Lot 3 : Conduites

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N° 135DR9/CE/D/2020

La Direction Régionale

du Nord de l'ONEE-Branche

Eau, sise à 6, Rue Melilla,

Castilla, à Tanger lance le

présent appel d'offres qui

concerne le projet : " d'AEP

des communes rurales

SIDI BOUSBER et SIDI

AHMED CHRIF (province

d'OUZZANE). Lot 3 :

Conduites "

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues

par l'article 10 du régle-

ment de la consultation.

L'estimation du coût des

prestations s'élève à 24

024648,00DH TTC. Cette

estimation reste indicative

et ne constitue pas un

montant maximum.

Le montant du cautionnement

provisoire est fixé à

240.300,00 DH TTC ou son

équivalent en devise libre-

ment convertible.

Le dossier de consultation

(RCDP, RCDG, CCAF,

CCAFG, CCTP, Définition

et Bordereau des Prix) est

consultable et téléchargeable

sur le portail des marchés

publics à l'adresse :

<https://www.marchespublics.gov.ma>.

Les cahiers généraux et le

règlement des achats de

l'ONEE sont consultables

et téléchargeables à partir

du site des achats de

l'ONEE-Branche Eau à

l'adresse :

<http://www.onep.ma/>

(Espace Entreprise -

rubrique Achats).

En cas d'envoi du dossier

de consultation par la

poste à un candidat, sur sa

demande écrite et à ses

frais, l'ONEE-Branche Eau

n'est pas responsable d'un

quelconque problème lié à

la réception du dossier par

le destinataire.

Les plis des concurrents,

établis et présentés

conformément aux

prescriptions du

règlement de la

consultation, doivent être :

- Soit déposés contre

récépissé au Bureau d'Ordre

de la Direction Régionale

du Nord, 6, Rue Melilla,

Castilla, Tanger, avant la

date et l'heure fixées pour

la séance d'ouverture des

plis.

- Soit remis au président

de la commission d'appel

d'offres en début de la

séance et avant l'ouverture

des plis.

Le lieu de rencontre

est la Présidence de l'Uni-

versité ChouaibDoukkali

d'El Jadida

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues

dans l'article 9 du régle-

ment de la consultation

architecturale.

N° 7384/PC

OFFICE NATIONAL DE

L'ELECTRICITE ET DE

L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau

DIRECTION

REGIONALE

DU TENSIFIT

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

NATIONAL

N°89/DR2/2020

La Direction Régionale

du Tensifit de l'ONEE-

Branche Eau, sise à Marra-

kech, lance le présent

appel d'offres qui concerne

les Travaux de dépose et

entretien des groupes

électropompes des

stations de pompage

relevant de l'Agence Mixte

Royaume du Maroc
Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de Béni Mellal-Khénifra
Province d'Azilal
Cercle d' Afouzer
Caidat d' Afouzer
CT d'Ait Ouarda

**Avis du président du conseil communal d'Ait Ouarda
Pour l'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle
Au profit des fonctionnaires satisfaisants
les conditions réglementaires
Au titre de L'année2020**

Le président de la commune d'Ait Ouarda annonce l'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle Au profit des agents et fonctionnaires de la dite commune, selon le planning suivant:

Type d'examen	Date d'examen	Lieu d'examen	Dernier délai de dépôt candidature	Conditions requises
Examen d'aptitude professionnelle pour accès au grade d'adjoint technique 2ème G (un poste)	31/10/2020	Siège communal	2020/10/23	Six ans d'ancienneté dans le grade d'adjoint technique de 3ème grade

Les fonctionnaires concernés devront déposer leur dossier de candidature à la cellule du personnel la dite commune. Dernier délai, le : **23 Octobre 2020 à 14h.**

N° 7373/PA

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS APPLIQUÉS
UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA



المدرسة العليا للفنون التطبيقية
جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء

Avis d'appel d'offres ouvert N° 01F/ESAA/UNIV2020

(Séance publique)

Le 14/10/2020 à 11 :30h, Il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik IbnouZiad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :
Acquisition du matériel informatique EnLot Unique:

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires économiques et financières de l'Ecole Supérieure des Arts Appliqués (sis à Quartier Chams, Route de Rabat, (Faculté de droit) BP 97404 Mohammedia). Il peut aussi être téléchargé sur le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

désignation	Caution Provisoire en dhs	Estimation En dhs(TTC)
Acquisition du matériel informatique en Lot Unique	4 080,00	340 000,00

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du service des affaires économiques et financières de l'ESAA (sis au Quartier Chams, Route de Rabat, (Faculté de droit) BP 97404 Mohammedia) jusqu'au jour ouvrable précédant le jour d'ouverture des plis ;
 - Soit déposés contre récépissé à la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca Sis 19, rue Tarik IbnouZiad – Casablanca le jour de l'ouverture des plis ;
 - Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
 - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
 - Pour tous les articles : La documentation et les prospectus techniques doivent être déposés au niveau du bureau du service économique de l'ESAA (sis au Quartier Chams, Route de Rabat, (Faculté de droit) BP 97404 Mohammedia) ; le 13/10/2020 avant 16 heures dernier délai.
- Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 7376/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'OUZZANE
CERCLE D'OUZZANE
CAIDAT DE BNI QOLLA
CT DE BNI QOLLA

ANNONCE
**Organisation des Examens d'Aptitude
Professionnelle au titre de l'année 2020**

La commune de Bni Qolla organise des examens d'Aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 au profit de ses fonctionnaires appartenant à son budget et remplissant les conditions réglementaires jusqu'au 31 décembre 2020 dans la limite du côta et selon les délais prévus au tableau ci-dessous :

Grade à Concourir	Conditions réglementaire requises	Nombre de poste à concourir	Date des examens	Date et lieu de dépôt des candidatures
Adjoint administratif 2 ^{ème} grade	Examen ouvert au profit des Adjoint Administratif 3 ^{ème} grade ayant au moins six (6) ans de services effectifs en cette qualité	01	24/10/2020	L'imprimé de la Demande de Candidature doit Etre retiré auprès des services des ressources humaines et déposé au bureau d'ordre communal jusqu'au 16/10/2020 Dernier délai de rigueur.
Adjoint Technique 2 ^{ème} grade	Examen ouvert au profit des Adjoint Technique 3 ^{ème} grade ayant au moins six (6) ans de services effectifs en cette qualité	01		

N° 7374/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Fès-Meknès
Direction Provinciale EL HAJEB

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT

Le 14/10/2020 à partir de 10H et selon le tableau ci-après, il sera procédé au siège de la Direction Provinciale d'EL HAJEB à EL HAJEB, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres suivantes:

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Estimation de coûts de prestations en dhs TTC	Montant de la caution provisoire en Dhs	Certificat de Qualification et Classification	heure d'ouverture
24/ELH/2020	L'approvisionnement des cantines et internats des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de L'AREF FES-MEKNES à EL -HAJEB en « viande rouge », en lot unique	Min: 1 292 130,00 Dhs (Un Million Deux Cent Quatre Vingt Douze Mille Cent Trente Dhs) Max: 2 067 310,00 Dhs (Deux Millions Soixante Sept Mille trois Cent Dix Dhs)	42 000,00 Dhs (Quarante Deux mille)	****	10H
25/ELH/2020	Travaux de de construction de l'école primaire AGOURAL à la CU AGOURAL à la Direction Provinciale de l'AREF Fès-Meknès à EL HAJEB à la province d'EL-HAJEB, En Lot Unique	5 694 360,00 Dhs (Cinq Millions Six Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Trois Cent Soixante Dhs)	114 000,00 Dhs (Cent Quatorze Mille Dhs)	*Qualification exigée : A.2 * classe minimale demandée : 3	12H

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à El-Hajeb, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I^{ère} 1434(20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau des marchés de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à El-Hajeb (Boite postale N° 206, El Hajeb);
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau des marchés précité;
 - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés public conformément à l'arrêté n 20-14 du 4/9/2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

N° 7375/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA
COMMUNE
DE MOHAMMEDIA
DFM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
N°06/2020/CM/DT
SEANCE PUBLIQUE
Le 15 OCTOBRE 2020 à 11
Heures, il sera procédé dans
la grande salle de réunion
de la Commune de Mo-
hammedia à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres de prix
pour :
ENTRETIEN COURANT
DE BATIMENTS ADMINI-
STRATIFS
Cautionnement provisoire :
4.000,00 dhs (Quatremille
dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 187.398,00
dhs (Cent quatre-vingt-sept
mille trois cent quatre-
vingt-dix-huit dirhams).
Date de la visite des lieux :
Le 05 / 10 / 2020 à 10 Heures.
Lieu de rencontre : Division
technique de la Commune.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès du
service des marchés de la
commune, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics : www.marchespub-
lics.gov.ma
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pub-
lics.
Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs offres,
contre récépissé, au service
des marchés indiqué dans
l'appel d'offres ;
- Soit les envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
service précité ;
- Soit les remettre, séance
tenante, au président de la
commission d'appel d'of-
fres au début de la séance,
et avant l'ouverture des
plis.
- Soit les déposer par voie
électronique au niveau du
portail des marchés publics
à l'adresse suivante :
www.marchespublics.gov.
ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 08 du règlement
de consultation.

N° 7379/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA
COMMUNE
DE MOHAMMEDIA
DIVISION
DES FINANCES
ET MATERIEL
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
N° : 10/2020/CM/DT/PC
Séance publique
Le 15 OCTOBRE 2020 à 10
Heures, il sera procédé dans
la grande salle de réunion
de la Commune Mo-
hammedia à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres sur
offres de prix pour :
* ACHAT DE PEINTURE.
Le Cautionnement provi-
soire est fixé à : 5.000,00 dhs
(Cinq mille dirhams).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 295920,00
DHS (Deux cent quatre-
vingt-quinze mille neuf cent
vingt dirhams).
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès du
service des marchés de la
commune, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 du 20/03/2013 relatif
aux marchés publics.
Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récé-
pissé au service des mar-
chés de la commune.
- Soit les remettre au prési-
dent de la Commission
d'appel d'offres au début de
la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit les déposer par voie
électronique au niveau du
portail des marchés publics
à l'adresse suivante :
www.marchespublics.gov.
ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 08 du règlement
de consultation.
N° 7380/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KENITRA
COMMUNE DE KENITRA
DIVISION
DES RESSOURCES
FINANCIÈRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 02 / 2020
L'occupation temporaire du
domaine public communal
et son aménagement
en vue de poser 48 blocs
sanitaires à l'intérieur
du périmètre
urbain de la ville
de Kenitra
Le 27/10/2020 à 11 heures,
il sera procédé dans le bu-
reau du Président de la
Commune de la ville de Ke-
nitra, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres ou-
vert pour l'occupation tem-
poraire du domaine public
communal et son aména-
gement en vue de poser 48
blocs sanitaires à l'intérieur
du périmètre urbain de la
ville de Kenitra , désignés
conformément à la liste ci-
après

-Le récépissé du caution-
nement provisoire ou l'attesta-
tion de caution personnelle
et solidaire en tenant lieu, le
cas échéant.
Le montant du cautionnement
est fixé à 6.000, 00 dh (SIX
MILLE DHS) pour chaque
Bloc et pour chaque trimestre
Le prix minimum des offres
est fixé à 5.000.00 Dhs par
bloc sanitaire
Le dossier d'appel d'offre
peut-être retiré au sein de la
Division des Ressources finan-
cière sis Angle Rue Mly
Abdellah et Mly Abderrah-
mane ou téléchargé à partir
du site de la Commune sui-
vant : www.kenitra.ma
Les concurrents peuvent :

de la commune de kenitra
place administrative-keni-
tra-ou via le portail des
marchés publics :
www.marchés.public.ma
• Soit les placer contre récé-
pissé au secrétariat du prési-
dent de la commune de
kenitra.
• Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance avant l'ouverture
des plis (en séance tenante).
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.
Pour plus d'information
veuillez contacter la Divi-
sion des Ressources Finan-
cières Sis Angle Rue Mly
Abdellah et Mly Abderrah-
mane
N° 7381/PA

Royaume du Maroc
Université Hassan II
de Casablanca
Faculté de Médecine Dentaire



Faculté de Médecine Dentaire
Université Hassan II de Casablanca

المملكة المغربية
جامعة الحسن الثاني
بالدار البيضاء
كلية طب الأسنان

Avis de Concours
de Recrutement d'un professeur
de l'Enseignement Supérieur Assistant
(Session 26/10/2020)

La Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca organise le 26/10/2020 un concours de recrutement d'un Professeur de l'enseignement supérieur Assistant dans la spécialité suivante :

- Prothèse Adjointe (1 poste)

Le concours est ouvert aux candidats ayant validé quatre années de résidanat des centres hospitaliers siège des facultés de médecine dentaire

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au secrétariat général de la faculté de Médecine dentaire avant le 11/10/2020.

N° 7377/PA

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE OUEZZANE
CERCLE OUAZZANE
CAIDAT SIDI REDOUANE
COMMUNE SIDI REDOUANE

AVIS DE VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
N° 01/2020

Le président de la commune SIDI REDOUANE , province d'Ouazzane porte à la connaissance du public qu'il procédera le 14 OCTOBRE 2020 à 11 du matin, au siège de la commune à la vente aux enchères publiques des voitures et motos, mis en fourrière communal et non retirés dans les délais un partis, selon le tableau qui suit :

Lot n°1 : Voitures

ordre	Marque	Immatriculation	Date de mise en fourrière	L'autorité ordonnant la mise en fourrière	Prix inaugural (Dhs)	Caution
01	MERCEDES 240	15950 1 50	2015 4 11	Gendarmerie royale de SIDI REDOUANE	3000.00	5000.00 DH
02	RENAUT 9	177 1 44	2015 5 13	Gendarmerie royale de SIDI REDOUANE	700.00	
03	MERCEDES 240	11851 1 8	2015 6 01	Gendarmerie royale de SIDI REDOUANE	1500.00	
04	PEUGEOT 407	8778 1 72	2015 7 14	Gendarmerie royale de SIDI REDOUANE	8000.00	
05	RENAUT MEGAN	25832 1 72	2016 4 14	Gendarmerie royale de SIDI REDOUANE	8000.00	
06	MERCEDES 240	60809 1 61	2016 9 3	Gendarmerie royale de SIDI REDOUANE	2500.00	
07	MERCEDES 240	34837 1 8	2016 11 28	Gendarmerie royale de SIDI REDOUANE	1500.00	
08	RENAUT 21	24244 1 2	2017 1 15	Gendarmerie royale de SIDI REDOUANE	1000.00	
09	FIAT	81560 1 40	2017 11 20	Gendarmerie royale de SIDI REDOUANE	300.00	
10	MERCEDES 240	7499 1 50	2018 5 12	Gendarmerie royale de SIDI REDOUANE	3500.00	
11	GOLF 4	29618 1 1	2018 8 6	Gendarmerie royale de SIDI REDOUANE	4000.00	
12	FORD	85038PW	2018 9 21	Gendarmerie royale de SIDI REDOUANE	3000.00	

Lot n°2 : Motos

ordre	Marque	Date de mise en fourrière	L'autorité ordonnant la mise en fourrière	Prix inaugural (Dhs)	Caution
1	Motocycle	8-9-2014	Gendarmerie royale d'Ouazzane	500.00DH	150.00 DH
2	Motocycle	9-10-2017	Gendarmerie royale d'Ouazzane		
3	Motocycle	9-10-2017	Gendarmerie royale d'Ouazzane		
4	Motocycle	24-4-2017	Gendarmerie royale d'Ouazzane		

Les dites objets, peuvent être visités à la fourrière de la commune SIDI REDOUANE province d'Ouazzane durant tous les jours du travail de 8h30min à 16h30min.

Conditions de participation

Les personnes intéressées doivent fournir les pièces suivantes :

- Demande destinée au président de la commune selon un modèle préparé par l'administration.
- Copie conforme de la carte d'identité nationale.
- Copie du cahier des prescriptions spéciales signée et légalisée.
- Le cautionnement de chaque lot déterminé en tableau au-dessus.
- Certificat négatif fiscal vis-à-vis de la commune.
- Déclaration sur l'honneur.

Conditions de la vente

- La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par la commission.
- Les paiements seront effectués immédiatement, au comptant (en espèces ou par chèque certifié au nom du percepteur d'Ouazzane).
- Un montant de 10% du prix de la vente de chaque Article sera versé au profit de la commune pour couvrir les dépenses.

Pour toute information complémentaire, visitez la Régie de recettes communale:

N° 7378/PA

«LABORATOIRES MEDIPACO»

Augmentation du capital social

Au terme d'un procès verbal de l'AGE tenu le 28 août 2020, l'associé unique de la société «LABORATOIRES MEDIPACO» SARL D'AU décide d'augmenter le capital de 900.000 DH pour le porter de 100.000 DH à 1.000.000 DH par la création de 9.000 parts sociales nouvelles par incorporation au capital de réserves et de bénéfices.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 10 septembre 2020 sous le numéro 745596.

N° 7449/PA

Constitution d'une SARL Rc n°468903

Suivant acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : Barbouri Cavalli Café suivant certificat négatif n°2124925 du 29/06/2020.

Forme juridique : SARL AU

Capital : Le capital social est fixé à la somme de cent mille (100.000,00) dirhams. Il est divisé en mille (1000) parts sociales de 100 dirhams chacune attribuées à madame Imane Akhbriq.

Siège social : Bd. Lymoune Hay Essafa lot Lissasfa lot n°64 Casablanca.

Objet : La société a pour objet :

L'exploitation d'un café, salon de thé, glacier avec restauration rapide.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de la réalisation et le développement, ainsi que toute participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises poursuivant des buts similaires ou connexes.

Durée : 99 ans

Gérance : M. Abib Miloud Le dépôt légal a été effectué au registre du commerce du tribunal de Casablanca en date du 12 août 2020 sous le numéro 742727.

N° 7450/PA

Constitution d'une SARL RC N° 13971

Aux termes d'un acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SUPER-MARCHE JAWHARAT BERRECHID suivant certificat négatif n° 2154867 du 10/08/2020

Forme juridique : SARL Capital : Le capital social est fixé à la somme de Cent

Mille (100.000,00) dirhams. Il est divisé en Mille (1000) parts sociales de 100 dirhams chacune attribuées à :

- Madame SAADIA KHLIFI : 500 parts sociales - Madame LAILA KADIRI : 500 parts sociales

Siège social : HAY EL HOUDA RUE OMAR EL KHAYAM GROUPE JAWHARAT BERRECHID BLOC 1 A MAGASIN RDC IMM 11 N° 1 BERRECHID.

Objet : La société a pour objet :

Commerce d'alimentation générale (Tenant Magasin supérette pour achats et ventes de plusieurs espèces de marchandises.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de la réalisation et le développement, ainsi que toute participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises poursuivant des buts similaires ou connexes.

Durée : 99 ans

Gérance : Mr TARIK KADIRI pour une durée indéterminée. Le dépôt légal a été effectué au registre du commerce du tribunal de 1ère Instance de Berrechid en date du 09 SEPTEMBRE 2020 sous le numéro : 1197/2020.

N° 7451/PA

Cabinet Loufandi d'Expertise Judiciaire Loufandi Ahmed Expert Judiciaire Asserment

Ainscrit

A l'ordre national

des Experts

Comptable agréé par

l'Etat

Syndique aux tribunaux

de commerce

Juge Médiateur

Siège social :

Bd Mediouna N° 117

Jnane Illane Safi

A Marrakech, N° 113 Bd

Abdelkrim El Khattabi

Rés. Almoandiz Porte

«C» 1er Et. App.2

Tél : 05 24 61 10 88 /

06 61 18 69 30

Aux termes des actes sous seing privé à Marrakech, datés les 02-04-2019 et 18-08-2020, il a été établi les statuts et les statuts refondus d'une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Société Fidumark S.A.R.L., Objet : Tenue de comptabilité, conseil juridique, économique et fiscal, Audit comptable et financier, Expertise judiciaire, constitution des sociétés, Siège social : Lot 902 Appt. 2 Lotis. Al Massar Marrakech, Durée : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive, Capital social : est de 100.000,00 DH divisé en 1000 parts de 100 DH cha-

cune, entièrement libérées. Les associés sont : Mlle Loufandi Imane et M. Ramram Mouad, Gérance : la gérance est confiée solidairement et conjointement à Mlle Loufandi Imane et M. Ramram Mouad, Dépôt légal : a été effectué au centre régional d'investissement de la wilaya de la région Marrakech-Safi le 11-04-2019 sous le N° M04-19-19228411/2019/D.A.C.E et au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 15-09-2020 sous le N° 115409.

N° 7388/PA

Constitution « Gallery Pub »

Aux termes d'un acte SSP en date du 31-08-2020 a été constituée la société « GALLERY PUB » SARL aux caractéristiques suivantes :

- Dénomination : « GALLERY PUB »

- Forme Juridique : Société à responsabilité limitée.

- Siège social : RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGE 1ER ETG N°3 CASABLANCA

- Objet : INDUSTRIE PUBLICITAIRE

- Capital social : 20.000,00 DHS Vingt Mille Dirhams

- Mme BOUCHRA MAZIT : 100 Parts

- Mme FATIMA AMIRI : 100 Parts

- Année sociale : 1er JANVIER au 31 DECEMBRE de chaque année.

- Gérance : La société est gérée pour une durée illimitée en gérance

- Mme BOUCHRA MAZIT : Co-gérante

- Mme FATIMA AMIRI : Co-gérante

Le N° du registre de commerce du tribunal de Casablanca est : 472511

N° 7389/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Province de Taroudant Cercle Taliouine Commune Territoriale Iguidi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 07/IG/2020

Le 19 Octobre 2020 à 10h00, il sera procédé au siège de la Commune Territoriale Iguidi, Cercle Taliouine, Province de Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux d'aménagement d'un bassin d'accumulation des eaux pour l'irrigation au Douar Tanemagalte, Commune Territoriale Iguidi Province de Taroudant. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la commune territoriale Iguidi, cercle Taliouine Province de Taroudant. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat. WWW.marchespublics.gov.ma, selon les conditions prévues à l'ar-

ticle 19 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille dirhams (5.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quarante et un mille dirhams, 00 centimes TTC. (141.000,00 DHS TTC).

-Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune territoriale Iguidi, Cercle Taliouine, Province de Taroudant.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat. www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n°20-14 du 4 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation.

Une visite des lieux non obligatoire sera tenue le Lundi 12 Octobre 2020 à 11 h. Le départ à la visite du lieu est fixé au siège de la Commune Territoriale Iguidi, Cercle Taliouine, Province de Taroudant.

N° 7390/PA

Royaume du Maroc Ministère

de l'Équipement

du Transport de la

logistique et de l'eau

Direction Provinciale

de Casablanca

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N°15/2020

Le 11/10/2020 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghalef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

ASSISTANCE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA JETEE MOULAY YOUSSEF DU PORT DE CASABLANCA Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au service Gestion et Programmes à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois cent mille Dirhams (300 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Seize millions deux cent quarante-quatre mille quatre cent Dirhams

Toutes Taxes Comprises (16 244 400,00 DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

• Soit les déposer contre récépissé au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghalef Casablanca 20102 BP 1774

• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit envoyés par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

- Les Bureaux d'Etude installés au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément relatif au domaine d'activité : D7 (travaux maritimes et fluviaux) délivré par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau.

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de Consultation.

N° 7391PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE

DE LA SANTE

INSTITUT SUPERIEUR

DES PROFESSIONS

INFIRMIERES

ET DES TECHNIQUES

DE SANTE

REGION

DE CASABLANCA-

SETTAT

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT SUR

OFFRES DE PRIX

N° 04 / 2020

PROCEDURE

DEMATERIALISEE

SEANCE PUBLIQUE

Le 15 Octobre 2020 à 10H00, il sera procédé, dans la salle de réunion de l'institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet : achat et installation du matériel informatique au profit de l'institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé Casablanca et annexe Settat, lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de l'unité de budget et de comptabilité de l'institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé, sise avenue Tan-Tan, Quartier El Hank, Casablanca, et il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante :

https://www.marchespublics.gov.ma/

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept mille dirhams (7 000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations est fixé à la somme de : Six cent quatre-vingt-douze mille et sept cent cinquante-cinq dirhams et vingt centimes (692 755,20 DHS).

Le Contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit déposer, contre récépissé leurs plis au bureau précité ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité soit de la réception électronique des offres, soit la réception des offres sur support papier.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau de l'unité de budget et comptabilité de l'institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé, sise avenue Tan-Tan, Quartier El Hank, Casablanca, au plus tard le 14 Octobre 2020 à 14H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7392/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

GRIS	POLISSE AU CRIME	ALPAGUE	EFFARÉE ADVERBE	EN PREMIER	A CESSÉ TOUTE ACTIVITÉ	GRAND PERROQ- UET	MONSTRE	DÉCOUV- ERT
					SODIUM		PARTI À GAUCHE	
STUPÉ- FIANT					FIN DE VERBE INACTIF		PARTIE DE PLAISIR	
SYMBOLE DU BISMUTH			EN ACIER	AGRUME				
PREMIERS MOTS D'UN LIVRE						LATENT	LETTRÉS DE NADOR	
				CONSER- VATEUR			FORME D'AVOIR	
DOULEUR ARTICLE ESPAGNOL			GRAVE DÉFAUT	PERSONNE SOTTE	ENCENSÉ	LIN ALLEMAND	QUARTIER DE SETTAT	
ANNONCE UNE SUITE	GARNIR MAL TOURNÉ						NOTE	MINER
		TIENT EN HALÈNE				BRINDE- ZINGUES		
BORDURE		POLLIE NATURE MORTE				VENUE AU MONDE VOYELLES		ENLÈVE
				CACHÉ LA FIN DU JOUR		GRECQUE LA MODE	LETTRÉS DE COOPER	
EN POUDRE PRÉSAGE			SONGE- CREUX					
					PANS LE VENT		FIN DE VERBE	

Solution mots flechés d'hier

C	ORNE	UTILISE	TOU	OR	IOLE	PREAU	IMMEUBLE	LAPS	SEL	EXIGE	TA	USAE	RASE
T	ARGENT	OU	ECSTASY	ECRU	A	TOI	DU	SUCRE	ST	GEA	IOTA	EGERIES	ETETE

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laïyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage -
Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Ménestrel
- 2- Obtinsse – Bison d'Europe
- 3- Retardent
- 4- Ile de France – Soutenu
- 5- Mot savant – Etain
- 6- Montré les dents – Clé de sons – Amon
- 7- Ville du Japon – Post-scriptum – Mois à fleurs
- 8- ténébreux
- 9- Ecarte
- 10- Opiniâtre - Existe

VERTICALEMENT

- 1- Un mal fou...
- 2- Course – Equivalence
- 3- Service féodal – Envoie
- 4- Façonner – Fric
- 5- Ouverte – Continua
- 6- Aujourd'hui Tiaret – Confié au sol
- 7- Démentir
- 8- Cours d'eau – Affable
- 9- Récipients – Grisons
- 10- Se répercute

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	O	R	B	I	L	L	A	R	D
2	H	U	E	E	S		E	R	I	E
3	A	R	A	L		C	T	M		L
4	M	A	L		A	R	T	E	R	E
5	B	L	I	S	T	E	R		U	T
6	R		S	E	R	V	E	U	S	E
7	A	V	A	L	E	E		V	E	R
8	N	A	I	S		E	R	E		E
9	L	I	T		U	S	U	E	L	
10	E	N		O	N		A	S	E	R

Grilles de sudoku

Facile

	3	5						
4		3	9					1
6					3	9	8	
8	2	9				6		
5	6	1		4	8		3	
	1			5	4		9	
3	6	7						4
9			7	1				2
				3		8		

Moyen

		9	1	5				7
3	7	4			9			8
4						7	6	
7	3		1			5		9
	1	6						4
	2		5			4	1	7
4			7	1	2			

Difficile

			1			8	7	
	2		9					
	7	6		5		1		
3			5			2	4	
			4					
	5	7			6			3
		5		6		4	3	
				9		6		
6	4			2				

Expert

7			4				8	
		6			9			
5	4			7				
					2	1		8
				1	6	3		
9	2	5						
			5				9	3
				4			5	
	8		3					1

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	3	4	6	9	8	5	7	1
1	8	7	4	5	3	2	6	9
9	5	6	1	2	7	4	3	8
6	9	8	2	1	5	3	4	7
4	7	1	3	8	6	9	2	5
5	2	3	9	7	4	1	8	6
3	4	5	8	6	9	7	1	2
7	6	2	5	3	1	8	9	4
8	1	9	7	4	2	6	5	3

Moyen

2	7	8	5	9	6	3	1	4
6	3	5	1	2	4	9	8	7
9	4	1	7	3	8	5	2	6
8	1	7	6	4	9	2	5	3
4	9	2	3	5	7	1	6	8
5	6	3	2	8	1	4	7	9
7	5	6	4	1	3	8	9	2
3	2	9	8	7	5	6	4	1
1	8	4	9	6	2	7	3	5

Difficile

2	7	8	4	6	3	1	5	9
6	9	3	2	5	1	7	4	8
4	1	5	8	9	7	6	2	3
7	4	9	6	1	8	2	3	5
8	3	2	5	7	4	9	6	1
5	6	1	3	2	9	4	8	7
1	5	4	9	3	6	8	7	2
9	2	6	7	8	5	3	1	4
3	8	7	1	4	2	5	9	6

Expert

4	7	6	8	9	5	1	2	3
9	5	1	4	2	3	7	8	6
3	2	8	1	6	7	9	5	4
7	1	3	5	4	6	8	9	2
2	4	5	7	8	9	3	6	1
6	8	9	2	3	1	4	7	5
8	6	7	3	1	2	5	4	9
1	9	4	6	5	8	2	3	7
5	3	2	9	7	4	6	1	8



La RSB enfonce l'OCK

Le match reporté de la 24ème journée du championnat national qui a opposé l'Olympique Club de Khouribga à la Renaissance Sportive de Berkane, au Complexe OCP, s'est soldé sur le score d'un but à zéro en faveur des visiteurs.

Dès le début du match, chaque équipe a essayé de surprendre l'autre. La première mi-temps se distingua par la rareté de réelles opportunités de but, à l'exception d'une seule à l'actif de l'attaquant Mohcine Yajour, après trente minutes de jeu. Toutefois, l'exécution manquait de précision et de concentration, ce qui permit au gardien khouribgui d'intervenir facilement.

Le match était très disputé entre les deux formations, l'équipe orange étant toutefois meilleure au niveau de la construction et de la possession de la balle, jusqu'à ce que la première mi-temps se termine sur un score vierge.

Durant la seconde période, chaque équipe tentait de faire pression sur son adversaire pour l'emporter. Et d'emblée, la Renaissance de Berkane révéla ses véritables intentions à travers un rythme rapide avec lequel elle débuta cette mi-temps. La 48ème minute donna lieu à la première véritable occa-



sion des visiteurs par le biais de Mohammed Aziz qui, d'un superbe heading, a failli marquer, si ce n'était l'intervention réussie du gardien Mohamed Farni. Puis, le même joueur réitéra à la 55', mais son ballon alla se perdre dans le décor. L'Olympique de Khouribga tenta de riposter, toutefois, ses tentatives restaient timides et sans efficacité. La 76' fut fatidique pour les locaux, les Berkanis obtinrent un penalty qui fut transformé par Mohammed



Aziz. Malgré tous les efforts déployés par les Phosphatiers par la suite pour marquer, la rencontre se termina donc en faveur des Berkanis.

Après cette défaite, l'Olympique Club de Khouribga occupe le 14ème rang, avec seulement 24 points à l'escarcelle. Par contre, la Renaissance Sportive de Berkane réalise sa douzième victoire et occupe provisoirement la troisième place avec 44 points.

Chouaib Sahnoun

Divers

Mondiaux de cyclisme

La sélection marocaine de cyclisme s'est qualifiée aux championnats du monde sur route, prévus du 24 au 27 septembre dans la ville italienne d'Imola, à la faveur de sa 38ème place mondiale et après sa qualification aux Jeux olympiques de Tokyo.

Ces championnats du monde verront la participation des 50 meilleures sélections mondiales, selon le classement 2019/2020.

La délégation marocaine qui fera le déplacement à Imola comprendra les coureurs Abderrahim Zahiri, qui défend les couleurs d'une formation professionnelle italienne, outre Siham Al Sadi et Fatima-Zahra Hayani, engagée dans l'une des grandes équipes françaises, selon un communiqué de la Fédération Royale marocaine de cyclisme (FRMC).

La même source souligne que "devant l'impossibilité d'obtenir des visas d'entrée en Italie, en raison de la pandémie du coronavirus, un staff technique italien se chargera de l'encadrement de l'équipe nationale durant ces championnats, dans le cadre des relations bilatérales liant la FRMC et son homologue italienne".

La Direction technique nationale a également décidé de faire appel aux services de l'entraîneur personnel de l'athlète Siham Al Sadi, en l'occurrence Roger Paul Paillard, alors que la délégation nationale sera conduite par Mohammed Katim, poursuit la fédération.

L'Union cycliste internationale a adopté un protocole sanitaire afin de lutter contre la propagation du coronavirus lors de ce rendez-vous mondial.

Loin des tribunes, les ultras se tournent vers les actions sociales et humanitaires

Désertés en ces temps de Covid-19, les stades et gradins ne sont plus les seuls endroits où le génie et l'énergie des supporters du ballon rond peuvent s'exprimer. Coronavirus oblige, ces aficionados se sont vu empêcher de soutenir leurs clubs favoris dans des ambiances qui faisaient la une des grands journaux mondiaux et dont les images faisaient le tour de la Toile.

A défaut, les actions sociales et humanitaires se sont imposées comme mots d'ordre de la situation actuelle alors que les supporters ont fait montre de générosité et de sens élevé de civisme.

C'est ainsi que des groupes d'ultras, des associations de supporters et fans du football national se sont engagés dans des campagnes de don de sang, en collaboration avec les autorités locales, notamment après le signal de détresse lancé par les centres de transfusion sanguine à cause du manque criant de donneurs en raison de la pandémie de coronavirus.

Ces campagnes de don initiées par ces groupes s'ajoutent aux actions de sensibilisation sur le danger que représente le Covid-19, à travers la diffusion de vidéos et communiqués sur les réseaux sociaux, tant à travers des appels aux citoyens à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité, tant par des aides financières

et des vivres au profit des familles nécessiteuses.

A ce sujet, Mustapha Nouri, président de l'Association des fans du Hassania d'Agadir, a affirmé que ce groupe a été animé, dès l'apparition du Covid-19, d'une volonté de fer afin de contribuer aux efforts fournis par les différentes composantes de la société dans la lutte contre cette pandémie, notant que la campagne de don de sang a été marquée par la participation d'anciens joueurs et d'artistes outre des supporters du club.

La collaboration entre l'association et les autorités de la ville d'Agadir a été le catalyseur de ces actions sociales, a-t-il confié à la MAP, relevant qu'un grand intérêt est porté au club gadiri à travers la proposition de nouvelles idées aux dirigeants du club, dont la mise en vente de billets de solidarité, dans le sillage de la fermeture des terrains devant les supporters.

La culture de don de sang n'est pas encore bien enracinée au sein de la société marocaine, a-t-il déploré, soulignant toutefois que la campagne a été couronnée d'un grand succès.

Cet élan de solidarité a été ainsi suivi par plusieurs associations et groupes de supporters à travers le pays.

C'est ainsi que l'association rajaouie le

"Nid vert" a entrepris, dans le cadre de ses missions, une campagne de don de sang afin de mettre en avant le rôle que jouent les supporters du ballon rond au sein de la société.

Sous cette rubrique, le président de cette association, Anas Al Jaafari, a confié que cette initiative sera organisée annuellement, notant que cette entité s'engagera dans des actions similaires à la faveur de l'implication de ses adhérents.

Outre les actions de solidarité à travers l'aide aux institutions caritatives et aux orphelinats, le "Nid vert" œuvre à lutter contre le hooliganisme, un intrus qui nuit à l'image du football national, a-t-il noté.

Plusieurs ultras des clubs de première division avaient organisé des actions de don de sang, dont les "Winners", supporters du Wydad de Casablanca, qui ont essayé, un tant soit peu, de transmettre la chaleur des gradins aux espaces extérieurs.

Idem pour les ultras des clubs de deuxième division, à l'image de "Fatal Tigers" et "Bianco Niro", qui soutiennent respectivement les clubs fassis du Moghreb et du Widad et qui ont emboîté le pas à leurs homologues de la D1 en s'investissant dans de nombreuses actions sociales et humanitaires.

Par Mohammed Al-Amine Ikhibi (MAP)

Réunion du CNOM

Le Comité exécutif du Comité national olympique marocain (CNOM) a tenu jeudi sa 24ème réunion par vidéoconférence, consacrée à la discussion des préparatifs aux prochains Jeux olympiques de Tokyo.

Lors de cette réunion, les membres du Comité exécutif ont discuté des différents points à l'ordre du jour dont la préparation aux JO de Tokyo, reportés à l'année prochaine en raison de la pandémie du nouveau coronavirus, a indiqué le CNOM dans un communiqué.

Le CNOM a continué d'apporter son soutien aux fédérations pour améliorer les conditions de préparation des sportifs qualifiés ou en cours de qualification aux JO de Tokyo, fait savoir le communiqué.

Certaines fédérations ont pu participer à des compétitions internationales notamment dans les sports équestres, l'athlétisme et le triathlon, tandis que d'autres sont en préparation au Maroc comme la boxe, le cyclisme et le taekwondo qui ont bénéficié du soutien du CNOM pour s'entraîner à Ifrane, a précisé le comité.

Le CNOM a affirmé qu'il reste à l'écoute de toutes les fédérations pour soutenir leur programme de préparation spécifique aux Jeux olympiques de Tokyo et continue de verser les bourses olympiques aux sportifs marocains retenus par la Solidarité olympique et l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA).

A ce jour, le sport national a obtenu sa qualification officielle dans huit disciplines sportives, à savoir l'athlétisme, l'aviron, la boxe, le cyclisme, les sports équestres, le surf, le taekwondo et le tir sportif, tandis que d'autres sports sont toujours en course, avec de réelles chances de qualification.

70^{ème} congrès de la FIFA

Adoption d'amendements aux Statuts et d'exceptions au changement d'associations

Le 70^e congrès de la FIFA, tenu en visioconférence, a adopté vendredi une série de propositions d'amendements aux Statuts, au Règlement d'application des Statuts et au Règlement des Congrès, tout en introduisant des exceptions aux principes d'interdiction des "changements d'associations". S'agissant "des amendements au Règlement d'application des Statuts", ils concernent des modifications apportées aux dispositions régissant les conditions d'éligibilité des joueurs en équipe représentative (appelée aussi équipe nationale).

En septembre 2019, la Commission des Acteurs du Football de la FIFA avait créé un groupe de travail technique chargé d'examiner les dispositions du Règlement d'application des Statuts concernant les conditions d'éligibilité en équipe représentative. La création de ce groupe de travail faisait suite aux demandes de modification du règlement émises par plusieurs associations membres.

Les nouveaux amendements consistent à clarifier plusieurs concepts vagues pour lesquels la FIFA a souvent été sollicitée, en particulier la signification de la détention d'une nationalité ou encore le fait d'avoir vécu sur le territoire d'une association.

Ainsi, pour la situation d'un joueur acquérant une nouvelle nationalité, les amendements concernent uniquement la durée qu'un joueur doit passer dans un pays dont il a acquis la nationalité avant de pouvoir représenter son équipe nationale. Cette durée est dorénavant déterminée par l'âge du joueur, une condition qui ne s'applique que si le joueur n'a pas déjà un lien avec le pays concerné que ce soit par sa naissance ou sa famille.

Les amendements introduisent, entre autres, des exceptions supplémentaires à l'interdiction générale de "changement d'association".

La première exception concerne le cas de joueurs ayant joué pour une association lors d'un match officiel de compétition internationale de jeunes et qu'au moment de ce match il n'avait qu'une seule nationalité. Si le joueur souhaite changer d'association à l'avenir, il doit avant tout ne pas avoir représenté la première association membre au niveau international "A" en match officiel, ne pas déjà avoir fêté son 21^e anniversaire au moment



Munir Haddadi pourra désormais porter les couleurs du Onze national.

de son dernier match pour la première association et satisfaire à l'une des conditions relatives aux liens réels envers cette nouvelle association membre en termes de famille ou de durée.

La deuxième exception concerne un joueur ayant deux nationalités au moment de son premier match officiel pour une association et ayant représenté cette même association au niveau international "A". Si le joueur souhaite changer d'association à l'avenir au profit de sa seconde nationalité, il doit ne pas avoir représenté la première association au niveau international "A" dans plus de 3 matchs officiels, ne pas déjà avoir fêté son 21^e anniversaire au moment de son dernier match pour la première association, attendre un an avant son dernier match officiel au niveau international "A" pour la première association, et ne pas avoir joué au niveau

international "A" en phase finale de compétition continentale ou de Coupe du monde pour la première association.

La 3^{ème} exception codifie la jurisprudence existante de la commission des statuts du joueur lorsqu'un nouveau membre de la FIFA est admis et que le joueur qui possède la nationalité du nouveau membre a déjà représenté une autre association à un niveau quelconque. Le joueur sera alors autorisé à changer d'association au profit du nouveau membre s'il satisfait à un ensemble de critères.

La 4^{ème} exception et celle d'un joueur obtenant de la part de la FIFA l'approbation d'un changement d'association. Si la nouvelle association ne sélectionne pas le joueur après ce changement, il pourra sous certaines conditions demander exceptionnellement à la FIFA d'être un nouveau éligible

pour sa première association.

Dans le volet "des amendements aux Statuts de la FIFA et au Règlement des Congrès", les associations membres ont approuvé des propositions ouvrant la voie à la tenue de Congrès de la FIFA (ordinaire ou extraordinaire) sous forme virtuelle. Le Congrès peut désormais se tenir en personne, par audioconférence, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication, précise-t-on.

De même, la participation au congrès peut se faire par audioconférence, visioconférence ou tout autre moyen de communication ayant valeur de présence, et lorsqu'un Congrès se tient par audioconférence, visioconférence ou tout autre moyen de communication, le vote par correspondance et/ou en ligne est autorisé.

Ligue des champions d'Afrique 2018-2019

Le TAS confirme la décision du comité d'appel de la CAF



Confédération africaine de football (CAF) qui avait proclamé l'Espérance Sportive de Tunis (EST) vainqueur de la Ligue des champions de la CAF 2018/2019 aux dépens du Wydad de Casablanca (WAC).

Dans sa décision finale "dans le cadre de la procédure d'arbitrage entre le WAC, la CAF et l'EST concernant la décision rendue le 15 septembre 2019 par le Comité d'appel de la CAF confirmant la décision du Jury disciplinaire de la CAF du 7 août 2019", le TAS a dit rejeter l'appel du WAC et confirmer intégralement la décision du Comité d'appel de la CAF.

Par conséquent, l'Espérance Sportive de Tunis reste le vainqueur de la Ligue des champions de la CAF 2018/2019, précise le tribunal dans un communiqué.

La finale de la Ligue des champions de la CAF 2018/2019 a été disputée par le WAC et l'EST sur deux matches aller-retour.

Les deux équipes avaient fait match nul 1-1 lors de la finale aller à Rabat le 24 mai 2019.

"Le match retour a eu lieu à Radès le 31 mai 2019 et a été gravement perturbé par des incidents sur et en-dehors du terrain", rappelle le TAS, précisant que "le match fut ensuite définitivement interrompu suite à la décision du WAC de ne pas reprendre la partie et l'EST fut déclarée vainqueur du match et par conséquent vainqueur de la Ligue des champions de la CAF 2018/2019".

"La Formation du TAS a établi en particulier que la décision des joueurs du WAC de ne pas reprendre la partie après l'interruption de la finale retour à la 59^e minute du match constituait bien un abandon au sens de l'article 148 du Code disciplinaire de la CAF et que le Comité d'appel de la CAF avait confirmé à bon droit la décision du

Jury disciplinaire de déclarer que le WAC avait perdu la finale retour par forfait", fait observer le communiqué. En conséquence, la Formation du TAS a rejeté l'appel, ajoute la même source.

Disputée au stade olympique de Radès (banlieue de Tunis), cette finale avait connu une fin chaotique suite à l'injustice dont l'arbitre de la rencontre, le Gambien Bakary Gassama, s'est rendu coupable en refusant d'accorder le but égalisateur du WAC inscrit par Walid Karti à la 59^{ème} minute pour un supposé hors-jeu sans qu'il y ait possibilité de recourir à la VAR défaillante pour en confirmer la parfaite régularité.

Dans le cadre de cet appel interjeté par le Wydad de Casablanca contre la Confédération africaine de football (CAF) et l'Espérance Sportive de Tunis (EST), les juges du TAS avaient auditionné les parties concernées le 29 mai 2020 par vidéoconférence.

A Montréal, des ruelles devenues oasis en temps de pandémie

A Montréal, des centaines de ruelles, verdies par des passionnés, sont devenues des lieux de rencontres sûrs, de véritables oasis au cœur de la ville en temps de pandémie.

“Le fait de pouvoir se rencontrer et se retrouver tous dans la ruelle pour pouvoir partager ce qu’on vivait, avec humour et amitié, a été vraiment un exutoire”, dit Marie-Eve Beaud, 40 ans, en évoquant les derniers mois.

“On a tous vécu beaucoup de stress, c’est une période instable”, explique à l’AFP cette mère de deux enfants de 9 et 11 ans.

Nichées dans le quartier Ahuntsic-Cartierville, deux ruelles encadrent la rue Saint-Hubert, artère commerciale passant traversant Montréal, où la pandémie a fait 3.500 morts parmi les 9.200 enregistrés dans le pays.

L’une d’elles s’étire sur environ 200 mètres. Haies et fleurs y poussent le long des palissades en bois, qui ceinturent les cours arrière des maisons et où sont également suspendues des jardinières.

Née il y a plusieurs années, l’idée de ce projet entre voisins était de ralentir la vitesse des véhicules et de s’appropriation l’espace en le végétalisant. La réalisation des aménagements a coïncidé par hasard avec l’arrivée de la pandémie.

Au cours des derniers mois, les riverains ont planté des végétaux, construit des bancs en bois, installé des nichoirs à oiseaux et



insectes, des bacs à livres, à jouets et à fleurs.

“La pandémie a servi de catalyseur pour les initiatives personnelles. Les gens étaient à la maison, plus disponibles”, souligne Jean-François Viens, 39 ans.

“Peut-être que dans une année normale, on n’aurait pas construit autant de trucs, on aurait moins rencontré de voisins”, croit cet urbaniste, père de trois enfants.

Enfants et adultes se retrouvent ainsi en fin de journée, de manière spontanée dans cet es-

pace. Certains s’en servent pour jouer, faire du skate ou de la trottinette, d’autres pour discuter, prendre l’apéro.

“Je pense que nos enfants ont moins souffert de l’isolement pendant la pandémie parce qu’ils ont continué à voir d’autres enfants, à voir des adultes, toujours à distance. Dans la ruelle, le 2 m est facile à respecter”, souligne Catherine Bouchard, 40 ans.

Pour cette enseignante, mère de trois enfants, la ruelle a été

comme “une grande bulle exté-

rieure”, “un espace de liberté” pour les enfants comme pour les adultes, souvent en télétravail. “Ça faisait du bien, c’était une façon de garder sa santé mentale”.

“Avoir une ruelle, c’est important, surtout en temps de pandémie où tu ne sais plus trop où aller parce qu’il y a moins d’options pour aller à l’extérieur”, renchérit Emilie Thuillier, maire de l’arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Cela “agrandit l’espace”.

L’arrondissement consacre plusieurs dizaines de milliers de

dollars pour chaque nouveau projet de ruelles vertes. Chaque projet doit être soutenu par la moitié des habitants du secteur.

“On voit vraiment une montée de ce type de participation très locale, très axée sur le +faire+. Les gens sentent un désir de changer leur environnement, de sentir qu’ils sont capables de changer les choses autour d’eux”, note René Audet, sociologue de l’environnement à l’université du Québec à Montréal.

Selon ce spécialiste de la transition écologique, le verdissement des ruelles est un exemple de la “réappropriation du milieu de vie”.

En dix ans, leur nombre a presque été multiplié par dix à Montréal, qui en comptait 435 en 2019. Les ruelles ont aussi vocation à limiter les îlots de chaleur, retenir les eaux de pluie et faire plus de place à la biodiversité.

“Il y a énormément de bénéfices environnementaux à avoir des ruelles vertes: ce n’est pas que décoratif ou qu’un excellent milieu de vie pour le voisinage”, assure Louise Hénault-Ethier, directrice des projets scientifiques à la fondation David Suzuki.

“En temps de crise, les gens se tournent vers l’essentiel. Ils ont besoin d’être rassurés, en se concentrant sur le soutien de leurs besoins de base: ça implique un retour à la terre”, explique l’experte, ajoutant que “la végétation a d’excellentes capacités d’apaisement”.

Jarret de veau aux olives concassées



Ingédients

4 tranches de jarret de veau de 250 g
30 g de farine
5 cl d’huile
100 g d’oignon émincé en lamelles
2 gousses d’ail écrasées
1 grosse pincée de gingembre
3 tomates pelé et épépinées
250 g d’olives vertes dénoyautées et concassées

1 cuillère à soupe de jus de citron
Sel. Piment doux

Préparation

Fariner les tranches de jarret. Dans une grande cocotte, mettre l’huile à

chauffer. Y colorer de chaque côté la viande. Ajouter les oignons, et l’ail écrasé. Couper la chair des tomates en petits dés et les ajouter à la viande. Assaisonner de sel fin, de piment doux et de gingembre. Mouiller la viande avec l’eau ou du bouillon à hauteur des morceaux. Laisser cuire à feu doux 50 à 60 minutes selon la nature de la viande. Les jarrets doivent être cuits et la sauce réduite. Retirer les morceaux et les garder au chaud sur le plat de service. Ajouter les olives à la sauce, la coriandre et le jus de citron. Porter quelques minutes à ébullition. Napper la viande de cette sauce.

Le diabète de type 2 favorisé par l’insomnie

L’insomnie est une affection courante qui entraîne des difficultés à s’endormir ou à rester endormi. Elle peut être déclenchée par le stress, l’anxiété ou une mauvaise alimentation, ce qui provoque chez les personnes souffrant d’insomnie un manque d’énergie, de l’irritabilité et une humeur dépressive.

Les chercheurs de l’Institut Karolinska de Stockholm, en Suède, ont identifié 34 facteurs de risque qui, selon eux, augmentent ou diminuent le risque de développer un diabète de type 2. L’insomnie est repérée comme l’un des facteurs associés à cette maladie.

L’étude a montré que les personnes souffrant de troubles du sommeil avaient 17% plus de chances de se voir diagnostiquer un diabète de type 2, par rapport à celles qui dormaient bien la nuit.

Les chercheurs ont également noté que les personnes souffrant d’insomnie avaient 10% de chances en moins de déve-

lopper un diabète de type 2 si leur IMC était normal, par rapport à celles qui avaient un IMC élevé.

Les autres principaux facteurs de risque pour le développement du diabète de type 2, une maladie courante qui provoque un excès de sucre dans le sang, sont la dépression, l’hypertension artérielle, le tabagisme, la consommation de café et un indice de masse corporelle (IMC) élevé.

Vingt et un autres facteurs de causalité ont également été identifiés, notamment le fait de sauter le petit-déjeuner, de manger trop salé et de boire de l’alcool.

L’équipe d’experts a demandé aux organismes de santé publique du monde entier de faire pression pour que de meilleures mesures préventives soient prises afin de stopper l’augmentation des cas de diabète de type 2, notamment en améliorant la prise en charge de la santé mentale, l’éducation et en aidant à réduire l’obésité.

